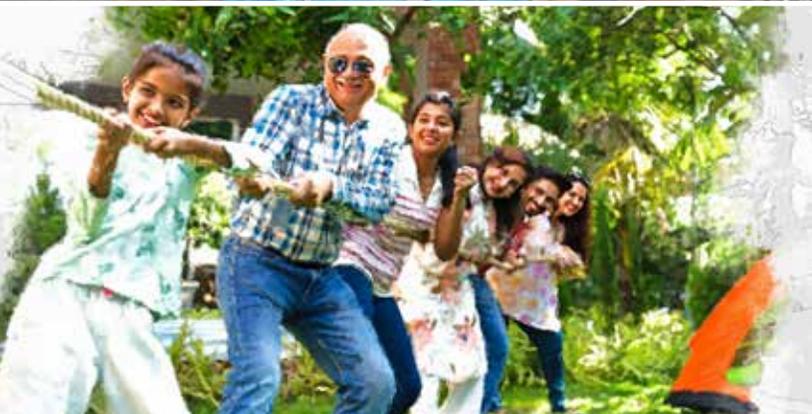
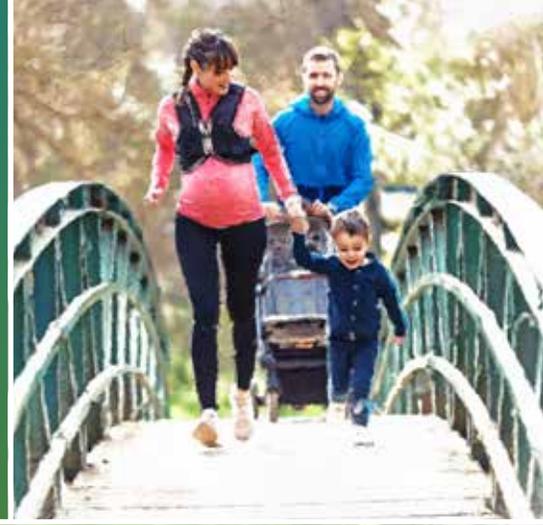


# Rapport annuel 2024



ivari<sup>MD</sup>

## TABLE DES MATIÈRES

ivari	2
Mot du président et chef de la direction	3
Bénéfices des activités de base	4
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	6
Rapport de l'actuaire désigné	6
Rapport de l'auditeur indépendant	7
État de la situation financière	8
État du résultat net	9
État du résultat global	10
État des variations des capitaux propres	10
Tableau des flux de trésorerie	11
Notes annexes – index	12
Conseil d'administration d'ivari	80

## **ivari**

ivari est l'une des plus importantes compagnies d'assurance vie individuelle du Canada. En 2024, elle a enregistré 15 milliards \$ en actif total et 95,9 millions \$ en nouvelles ventes d'assurance vie.

Les Canadiens, quelle que soit l'étape où ils en sont dans leur vie, ont accès à des produits fiables d'assurance vie et d'autres régimes de protection par le biais d'un réseau national de conseillers indépendants. Chaque jour, nous nous efforçons d'offrir une expérience positive à celles et ceux qui interagissent avec nous et nous cherchons à obtenir leur opinion pour faire le tri entre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Ayant son siège à Toronto et un bureau à Montréal, ivari emploie environ 300 personnes présentant un large éventail de compétences et de savoir-faire. Nous offrons des carrières stimulantes et gratifiantes dans le secteur des services financiers en constante évolution, ainsi que de nombreuses possibilités d'apprentissage et de développement professionnel.

Notre engagement de soutenir les communautés où nous vivons et faisons affaire prend plusieurs formes. Notre politique de bénévolat permet à chaque employé de consacrer jusqu'à 12 heures par an à l'œuvre de charité de son choix, alors que notre programme « Cap vers la santé » verse des fonds à des organismes inculquant aux jeunes des habitudes saines, notamment dans des domaines associés à la vie active, à l'alimentation saine et à la santé. Soutenir nos collectivités est un élément clé de notre identité.

Pour en savoir plus, veuillez visiter [ivari.ca](https://www.ivari.ca).

## MOT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

### Une année tout à fait exceptionnelle pour ivari.



Chez ivari, nous présageons un avenir qui donne à chaque Canadien la chance d'accéder à des solutions d'assurance vie alignées sur ses valeurs et ses besoins à long terme.

ivari met au point des produits d'assurance vie accessibles à tous, offrant aux Canadiens la tranquillité d'esprit. Nous nous engageons à offrir une expérience

client transparente et fiable en mettant l'accent sur le soutien des conseillers, la diversification des réseaux et l'innovation des produits. Tout cela est rendu possible grâce à l'efficacité de nos systèmes d'exploitation et à une gestion prudente des risques. Nous avons par ailleurs lancé, en 2024, de nouveaux produits sur le marché canadien, ouvrant ainsi la voie à d'excellentes perspectives de croissance.

Nous avons plus intégré la famille Sagicor. Tout comme ivari qui protège des générations de Canadiens depuis 1933, Sagicor prodigue des conseils financiers avisés à ses marchés domestiques, et ce, depuis sa fondation en 1843 lorsqu'elle se présentait sous la raison sociale « Mutual of Barbados ». La mission principale de Sagicor, qui consiste à exercer une influence positive sur les collectivités au sein desquelles elle opère, est tout à fait compatible avec la nôtre.

ivari bénéficie de nombreuses opportunités de collaboration avec les autres entreprises de Sagicor en partageant son expertise et établissant des centres d'excellence. Pour encadrer une partie de ces initiatives, j'assume le rôle de Président et Chef de la direction d'ivari au Canada, en plus de mes fonctions chez Sagicor Financial et Sagicor Life USA.

### Un investissement judicieux dans notre croissance

L'année écoulée fut marquée par de nombreuses réalisations qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs et des projets que nous avons mis en œuvre.

En tirant le maximum des avancées technologiques, nous avons exploré nombre de possibilités de renforcer notre position sur les marchés prioritaires et les réseaux de distribution alignés sur notre stratégie. Outre le lancement de deux produits, la mise en œuvre d'une série d'améliorations nous a permis de moderniser et de développer la plateforme commerciale numérique mise à la disposition de nos conseillers. Cette version rapide et conviviale est devenue l'une des meilleures du marché. La transformation de nos plateformes administratives et technologiques nous a permis de réaliser les progrès nécessaires pour étayer l'expansion de nos activités grâce à une souplesse accrue et des options pertinentes.

Malgré une période marquée par la volatilité économique, ivari a enregistré un bénéfice net de 159,9 millions \$. Quant aux nouvelles affaires d'assurance vie, elles se sont élevées à 95,9 millions \$. La solidité de notre bilan financier tout au long de l'année est le reflet d'une santé financière tout à fait impressionnante. Veuillez vous référer au commentaire sur les bénéfices des activités de base plus loin dans ce rapport annuel pour une explication des divers facteurs ayant contribué aux résultats financiers.

### Soutien de notre atout le plus précieux : nos employés

Nous continuons de répondre aux besoins de tous nos employés, en mettant en valeur une approche souple axée sur la conciliation travail-vie personnelle, et en offrant des possibilités de développement et d'évolution. Tout comme pour les années précédentes, nous offrons à nos employés la possibilité de réaliser leurs objectifs professionnels et personnels par le biais d'une solide plateforme de formation, de programmes de mieux-être, de primes et de récompenses, y compris le remboursement des droits de scolarité. L'excellence des résultats obtenus lors de nos sondages annuels en ce qui concerne l'engagement des employés vient confirmer tout l'intérêt que nous portons à ceux-ci.

### Une culture diversifiée et inclusive

Nous avons instauré une culture qui repose sur l'acceptation des points de vue et des expériences uniques que chaque employé apporte à l'organisation, et veillons à ce que chacun bénéficie d'un traitement équitable et de l'accès universel aux ressources, aux opportunités et aux structures de soutien. Nous garantissons en outre un milieu de travail inclusif permettant à tous les employés de s'exprimer et de s'épanouir.

### Une contribution qui fait toute la différence

En tant que compagnie d'assurance vie, nous sommes très bien placés pour renseigner les consommateurs en matière de santé. Dans le cadre du programme Cap vers la santé, nous apportons un soutien crucial à des organismes ayant pour mission d'inculquer aux jeunes de saines habitudes, notamment dans les domaines associés à la vie active, à la saine alimentation, à la santé mentale et au bien-être. Dans le cadre de notre partenariat de longue date avec Centraide Canada, nous contribuons aux organismes qui s'efforcent de faire toute la différence dans les communautés où nous vivons et travaillons.

### Un avenir prometteur

Nous avons connu un essor considérable en 2024 et anticipons avec enthousiasme la perspective d'un avenir prometteur axé sur la croissance de notre société en 2025 et dans les années à venir. C'est d'ailleurs pour moi un honneur de diriger cette équipe d'employés talentueux et engagés et un privilège de collaborer avec un conseil d'administration diversifié qui a su assurer un encadrement et un soutien solides à la société et à nos clients. Au nom du conseil d'administration et de tous les employés d'ivari, je vous remercie de la confiance que vous nous témoignez. Prenez le temps nécessaire pour vous renseigner davantage sur notre société et l'équipe formidable qui l'anime.

Andre Mousseau  
Président et Chef de la direction chez ivari

### DONNÉES FINANCIÈRES

- Résultat net : 159,9 millions \$
- Nouvelles affaires d'assurance vie : 95,9 millions \$
- Actif total : 15 milliards \$
- Ratio total Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) : 131 %

## BÉNÉFICES DES ACTIVITÉS DE BASE

Bien qu'ivari présente ses résultats financiers conformément aux normes IFRS, elle a également recours à des mesures qui ne sont pas conformes à ces normes. Les mesures non conformes aux normes IFRS, qui diffèrent des principes comptables standards, aident à comprendre les opérations en cours et le point de vue de la direction sur la performance de la Société. Elles permettent aussi de mieux comparer une période à une autre et de mesurer la création de valeur pour les actionnaires. Toutefois, ces mesures peuvent varier d'un établissement à l'autre et ne doivent pas remplacer les mesures de performance fondées sur les normes IFRS.

Sans le cadre des mesures non conformes aux normes IFRS, le résultat net d'ivari est présenté dans le rapport annuel sous le format « Composantes des bénéfices » pour aider les lecteurs à comprendre le point de vue de la direction sur les performances d'ivari. Il répartit les résultats financiers entre les activités de base et les activités secondaires.

L'utilisation des bénéfices des activités de base vise à éliminer du résultat net l'incidence des éléments qui rendent volatils les résultats d'ivari selon les normes IFRS, ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle et des perspectives de ses bénéfices à long terme. Par exemple, la volatilité des marchés des actions et les variations des taux d'intérêt peuvent ensemble avoir une incidence significative sur la valeur déclarée des actifs et celle des passifs au titre des contrats d'assurance d'ivari, et donc sur le résultat net de la période. Toutefois, ces incidences peuvent ne pas se faire sentir au cours des périodes suivantes si les marchés évoluent en sens inverse, ce qui peut rendre difficile la comparaison des performances d'un exercice à l'autre. Chacun de ces éléments est classé comme une mesure financière supplémentaire et n'a pas de mesure financière IFRS directement comparable dans les états financiers d'ivari à laquelle la mesure se rapporte, et il n'y a pas non plus de rapprochement disponible.

### Les éléments suivants sont compris dans les bénéfices des activités de base :

#### Bénéfices prévus au titre des activités d'assurance

Il s'agit du profit résultant de la comptabilisation des services fournis aux titulaires de police en vigueur, détenus dans la Marge sur services contractuels (« MSC »), et du dégagement des marges de sécurité détenues dans l'Ajustement au titre du risque (« AR »). Ces marges d'AR pour un exercice donné ne sont plus requises à mesure que l'exercice s'écoule, car ivari n'est plus exposée aux risques à la fin de cet exercice. La comptabilisation de la MSC et le dégagement de l'AR devraient demeurer relativement stables d'un exercice à l'autre et suivre la croissance des activités sous-jacentes.

#### Incidence des nouvelles affaires d'assurance (contrats déficitaires)

Il s'agit des pertes liées à la souscription de nouvelles affaires d'assurance identifiées comme déficitaires lors de la comptabilisation initiale, y compris l'incidence des contrats de réassurance associés. Nous ne prévoyons pas un nombre important de contrats déficitaires.

#### Profits (pertes) liés à l'expérience au titre des activités d'assurance de base

Il s'agit de l'incidence des différences entre les résultats non financiers prévus par la direction au titre des activités d'assurance et les résultats réels au cours de l'exercice, tels qu'ils sont inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance. Ces éléments comprendraient notamment les profits ou les pertes liés à l'expérience au titre de la mortalité, du comportement des titulaires de police et des charges. L'expérience liée aux activités d'assurance de base peut être volatile d'un exercice à l'autre en fonction de l'expérience réelle en matière de sinistres.

#### Résultat net des activités de placement de base

Il s'agit des bénéfices prévus sur les placements du portefeuille d'actifs d'ivari, avant la prise en compte de toute fluctuation du marché au cours de l'exercice, après déduction des charges financières sur les passifs au titre des contrats d'assurance et des charges liées aux placements. Ces chiffres évoluent en fonction des activités sous-jacentes et peuvent être volatils d'un exercice à l'autre en raison des variations des taux d'intérêt et des actions liées aux placements.

#### Autres éléments de base

Ces éléments comprennent le produit des activités qui ne sont pas liées à l'assurance vie, les charges non attribuables aux contrats d'assurance, les charges d'intérêt sur les dépôts des réassureurs, et le recalcul des impôts sur les bénéfices en fonction des éléments de base, selon un taux d'imposition prévu par la loi de 25,8 %.

### Les éléments suivants sont exclus des bénéfices des activités de base :

#### Profits (pertes) liés à l'expérience sur le marché

Il s'agit de la différence entre les mouvements réels et prévus du marché ayant un impact sur les passifs d'assurance, les actifs qui les couvrent et les actifs excédentaires. ivari est exposée aux mouvements de la courbe de rendement, aux variations des écarts et à la volatilité des rendements des actions.

#### Modifications des hypothèses et des méthodes actuarielles

Il s'agit de l'incidence des révisions des méthodologies et des hypothèses utilisées pour l'évaluation des contrats d'assurance, de réassurance et de placement.

#### Autres

Cet élément comprend la différence entre les impôts réels payés et les impôts sur les bénéfices de base, ainsi que des ajustements ponctuels de nature inhabituelle.

**État des composantes des bénéfices pour l'exercice clos le 31 décembre 2024**

(en millions de dollars)

	2024	2023 <sup>[1]</sup>
<b>Résultat des activités d'assurance de base</b>		
Dégagement de l'ajustement au titre du risque	41,2 \$	39,5 \$
MSC comptabilisée pour les services rendus	71,2	70,0
Bénéfices prévus des activités d'assurance à court terme évalués selon la MRP	—	—
Bénéfices prévus au titre des activités d'assurance	112,4	109,5
Incidence des nouvelles activités d'assurance (contrats déficitaires)	—	—
Profits (pertes) liés à l'expérience au titre des activités d'assurance de base	(17,2)	(33,6)
<b>Total – Résultat net des activités d'assurance de base</b>	<b>95,2</b>	<b>75,9</b>
Bénéfices prévus sur les placements	153,2	129,9
Expérience de crédit/variation des pertes de crédit prévues	—	—
Autres	—	—
<b>Résultat net des activités de placement de base</b>	<b>153,2</b>	<b>129,9</b>
Activités de base non liées à l'assurance	0,8	1,0
Autres charges de base	(19,4)	(21,1)
Autres (autres intérêts et charges financières)	(77,6)	(77,2)
<b>Bénéfices des activités de base – avant impôt</b>	<b>152,2</b>	<b>108,5</b>
Impôts sur les bénéfices des activités de base	(39,8)	(28,2)
<b>Bénéfices des activités de base – après impôt</b>	<b>112,4</b>	<b>80,3</b>
Éléments exclus des bénéfices des activités de base		
Profits (pertes) liés à l'expérience sur le marché	17,8	107,7
Variations des méthodes et des hypothèses actuarielles	28,2	(22,6)
Autres	1,5	1,1
Total	47,5	86,2
<b>Résultat net</b>	<b>159,9 \$</b>	<b>166,5 \$</b>

<sup>[1]</sup> Certains résultats de 2023 dans les composantes des bénéfices ont été affinés pour mieux refléter la façon dont la direction perçoit les activités de la Société.

Les bénéfices des activités de base de 112,4 millions de dollars pour l'exercice ont augmenté de 32,1 millions de dollars, ou 40 %, par rapport aux 80,3 millions de dollars déclarés en 2023. Cette amélioration s'explique par l'augmentation des bénéfices sur les placements prévus et la baisse des pertes liées à l'expérience au titre des activités d'assurance. Le résultat net s'est élevé à 159,9 millions de dollars pour l'exercice.

Les bénéfices d'assurance prévus de 112,4 millions de dollars en 2024 ont augmenté de 2,9 millions de dollars par rapport aux 109,5 millions de dollars déclarés en 2023, principalement en raison de la croissance des activités sous-jacentes.

La perte liée à l'expérience au titre des activités d'assurance de 17,2 millions de dollars en 2024 est largement attribuable à une expérience de mortalité défavorable. La perte de 33,6 millions de dollars en 2023 s'explique essentiellement par des résultats défavorables pour les titulaires de police.

Les bénéfices sur les placements attendus de 153,2 millions de dollars en 2024 ont augmenté de 23,3 millions de dollars par rapport aux 129,9 millions de dollars enregistrés en 2023, en raison notamment de l'incidence de la baisse des taux d'intérêt sur les passifs au titre des contrats d'assurance.

Les résultats liés à l'expérience sur le marché de 17,8 millions de dollars en 2024 ont diminué de 89,9 millions de dollars par rapport à 107,7 millions de dollars en 2023, principalement en raison des fluctuations des taux d'intérêt tout au long de l'exercice.

L'incidence nette des modifications des méthodes et hypothèses actuarielles de 28,2 millions de dollars en 2024 est essentiellement liée à des mises à jour favorables de la mortalité, partiellement contrebalancées par des mises à jour défavorables du comportement des titulaires de police. En 2023, la majeure partie de l'incidence découlait de l'amélioration des méthodes à la suite de l'adoption des nouvelles normes comptables.

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction est responsable de la préparation des états financiers ci-joints. Cette responsabilité comprend la sélection des méthodes appropriées ainsi que la formulation d'estimations et d'autres jugements conformément aux Normes internationales d'information financière, établies par l'International Accounting Standards Board, et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières.

Le conseil d'administration, qui supervise la responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière, nomme les membres du comité d'audit et de révision, composé d'administrateurs ayant des liens avec la Société et d'administrateurs sans lien avec celle-ci. Le comité, après examen des états financiers, recommande au conseil l'approbation des états financiers qui seront remis à l'actionnaire et aux titulaires de police.

La direction est également responsable du maintien des systèmes de contrôle interne visant à obtenir l'assurance raisonnable que toute l'information financière est fiable, que toutes les transactions financières sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et qu'ivari (« la Société ») observe les lois et règlements. Ces systèmes englobent la communication des politiques et normes de conduite de la Société. Ces dernières visent à prévenir les conflits d'intérêts et la divulgation non autorisée de renseignements. Les systèmes de contrôle interne font l'objet d'un examen par les auditeurs internes de la Société.

Le comité d'audit et de révision procède, au besoin, à des examens auprès de la direction et des auditeurs internes et externes afin de s'assurer que la Société utilise les systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle respecte les lois et les règlements et qu'elle se conforme aux politiques et normes de conduite. Les auditeurs internes et externes ont un accès sans restriction au comité d'audit et de révision, en présence ou non des membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières effectue des examens périodiques de la Société. Ces examens ont pour but de déterminer si les dispositions de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada sont respectées et si les intérêts des titulaires de police et du public sont protégés.

L'actuaire désigné, membre de la direction, est nommé par le conseil d'administration pour assumer diverses responsabilités d'ordre actuariel découlant de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada, et est responsable de l'évaluation des provisions techniques relatives aux passifs au titre des contrats d'assurance. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers.

L'auditeur externe de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés et experts-comptables autorisés, a procédé à l'audit indépendant des états financiers et a discuté séparément avec la direction et le comité d'audit et de révision des conclusions de leur travail. Le rapport de l'auditeur indépendant à l'actionnaire et aux titulaires de police accompagne les présents états financiers.



Andre Mousseau  
Président et chef de la direction



Carolyn Ling  
Vice-présidente directrice et chef des opérations financières

## RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

À l'actionnaire et aux titulaires de police d'ivari

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers d'ivari préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le 27 février 2025  
Toronto (Ontario)

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Les Rehbeli  
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'actionnaire et aux titulaires de polices d'ivari

### Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'ivari (la « Société ») au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (normes IFRS de comptabilité).

### Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2024;
- l'état du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

### Information comparative

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états le 27 février 2024.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de

délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)  
Le 27 février 2025

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

(en milliers de dollars)

	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,5	139 593 \$	178 773 \$
Placements à court terme	4,5	1 155 890	951 846
Obligations et débiteures	4,5	6 113 047	6 133 375
Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement	4,5	3 069 091	2 486 052
Instruments financiers dérivés	4,5,6	132	205
Autres actifs investis	4	92 106	67 979
Produits de placement à recevoir	4	33 461	35 255
<b>Total des actifs investis</b>		<b>10 603 320 \$</b>	<b>9 853 485 \$</b>
Actifs au titre des contrats de réassurance détenus	10	3 037 827 \$	3 170 786 \$
Actifs d'impôt différé	19	197 600	225 221
Autres actifs	7	106 099	112 031
Actifs des fonds distincts	5,8,20	643 508	651 077
<b>Total de l'actif</b>		<b>14 588 354 \$</b>	<b>14 012 600 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Passif</b>			
Passifs au titre des contrats d'assurance, excluant les passifs pour le compte des titulaires des contrats de fonds distincts	8	11 682 248 \$	11 162 204 \$
Passifs au titre des contrats d'investissement	9	9 448	12 038
Instruments financiers dérivés	5,6	657	711
Passifs d'impôt		—	21 902
Autres créditeurs	12	1 010 945	1 003 206
Passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts	5,8,20	643 508	651 077
<b>Total du passif</b>		<b>13 346 806 \$</b>	<b>12 851 138 \$</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	13	911 750 \$	911 750 \$
Capital d'apport	14	1 485 772	1 485 545
Bénéfices non distribués (déficit)		(1 155 974)	(1 235 833)
Cumul des autres éléments du résultat global		—	—
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 241 548</b>	<b>1 161 462</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>14 588 354 \$</b>	<b>14 012 600 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration le 27 février 2025 et signé en son nom par :



Andre Mousseau  
Président et chef de la direction



Robin Fitzgerald  
Administratrice

**ÉTAT DU RÉSULTAT NET**

(en milliers de dollars)

	Note	Pour l'exercice clos le	
		31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Résultat des activités d'assurance</b>			
Produits des activités d'assurance	8,16	821 695 \$	777 757 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	8,17	(458 241)	(650 476)
Économie (charge) nette afférente aux contrats de réassurance détenus	10	(261 215)	(77 875)
<b>Résultat net des activités d'assurance</b>		<b>102 239 \$</b>	<b>49 406 \$</b>
<b>Résultat des activités de placement</b>			
Produits de placement	4	1 006 899 \$	1 211 831 \$
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	4,8	(930 539)	(1 273 413)
Produits financiers (charges financières) de réassurance liés aux contrats de réassurance détenus	4,10	123 562	328 661
Augmentation des passifs au titre des contrats d'investissement	4,9	(165)	(276)
Résultat net des activités de placement – compte non tenu des fonds distincts		199 757 \$	266 803 \$
<b>Résultat des activités de placement des fonds distincts</b>			
Produits (pertes) de placement des fonds distincts	20	100 728 \$	72 120 \$
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux fonds distincts	20	(100 728)	(72 120)
Résultat net des activités de placement des fonds distincts		— \$	— \$
<b>Résultat net des activités de placement</b>		<b>199 757 \$</b>	<b>266 803 \$</b>
<b>Autres charges</b>			
Charges d'exploitation et frais administratifs	17	(101 472) \$	(101 299) \$
Autres produits (charges)		2 313	960
<b>Total des autres charges</b>		<b>(99 159) \$</b>	<b>(100 339) \$</b>
<b>Profit (perte) avant impôt</b>		<b>202 837 \$</b>	<b>215 870 \$</b>
Économie (charge) d'impôt	19	(42 978)	(49 403)
<b>Profit (perte) de l'exercice</b>		<b>159 859 \$</b>	<b>166 467 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL**

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Profit (perte) de l'exercice</b>	159 859 \$	166 467 \$
<b>Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat :</b>		
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		
Ajustement de reclassement des pertes (profits) en résultat net	—	—
<b>Total du résultat global</b>	<b>159 859 \$</b>	<b>166 467 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

(en milliers de dollars)

	Capital so-cial	Capital d'apport	Bénéfices non distribués (déficit)	Autres éléments cumulés du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	911 750 \$	1 485 545 \$	(1 392 663) \$	(5 970) \$	998 662 \$
Ajustement transitoire – IFRS 9 <sup>[1]</sup>	—	—	(9 637)	5 970	(3 667)
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023, compte tenu des changements de méthodes comptables	911 750 \$	1 485 545 \$	(1 402 300) \$	— \$	994 995 \$
Bénéfice global	—	—	166 467	—	166 467
Solde au 31 décembre 2023	911 750 \$	1 485 545 \$	(1 235 833) \$	— \$	1 161 462 \$
Bénéfice global	—	—	159 859	—	159 859
Dividendes	—	—	(80 000)	—	(80 000)
Paiements fondés sur des actions <sup>[2]</sup>	—	227	—	—	227
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>911 750 \$</b>	<b>1 485 772 \$</b>	<b>(1 155 974) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 241 548 \$</b>

<sup>[1]</sup> Se reporter à la note 2 pour de l'information sur la transition à IFRS 9.<sup>[2]</sup> Se reporter à la note 18 pour de l'information sur les paiements fondés sur des actions.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

**TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE**

(en milliers de dollars)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat avant impôt	202 837 \$	215 870 \$
Ajustements :		
Impôt sur le résultat (payé)	(39 807)	(17 688)
Amortissement du régime d'actions	227	—
Diminution (augmentation) des produits de placement à recevoir	1 794	(2 218)
Diminution (augmentation) des autres actifs	2 761	(33 522)
Diminution de la provision pour impôt différé sur les produits d'exploitation	27 621	32 428
Augmentation des passifs au titre des contrats d'assurance	512 475	1 082 764
(Diminution) des passifs au titre des contrats d'investissement	(2 590)	(3 008)
(Diminution) augmentation des autres passifs	(12 520)	(8 407)
Diminution (augmentation) des actifs et des passifs de réassurance, montant net	132 959	(148 475)
(Profits) nets latents et réalisés	(403 144)	(637 063)
Désactualisation nette des escomptes des actifs investis	(154 574)	(139 240)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	268 039 \$	341 441 \$
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Ventes, échéances et rachats prévus de ce qui suit :		
Obligations et autres titres à échéance fixe	191 524 \$	276 646 \$
Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement	121 786	85 140
Prêts hypothécaires	—	7
Autres actifs investis	—	68
Dérivés	(697)	(1 011)
Achats et émissions de ce qui suit :		
Obligations et autres titres à échéance fixe	(145 628)	(477 189)
Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement	(283 095)	(196 373)
Placements à court terme et autres actifs investis, montant net	(109 466)	79 216
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(225 576) \$	(233 496) \$
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Capital de l'obligation locative	(1 643) \$	(1 728) \$
Pénalité de résiliation de contrat de location	—	(1 440)
Dividendes	(80 000)	—
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(81 643) \$	(3 168) \$
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(39 180) \$	104 777 \$
<b>SOMMAIRE DES VARIATIONS DE LA TRÉSORERIE</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	178 773 \$	73 996 \$
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(39 180)	104 777
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>139 593 \$</b>	<b>178 773 \$</b>
<b>INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Charges d'intérêts payées	75 674 \$	73 191 \$
Produits d'intérêts reçus	186 556	180 707
Dividendes reçus	127 365	75 443

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

## NOTES ANNEXES – INDEX

31 décembre 2024

<u>Note</u>	<u>Description</u>
-------------	--------------------

- |     |   |
|-----|---|
| 1.  | Mode de présentation  |
| 2.  | Méthodes comptables significatives et modifications de méthodes comptables    |
| 3.  | Gestion des risques   |
| 4.  | Placements de portefeuille  |
| 5.  | Détermination de la juste valeur des instruments financiers                   |
| 6.  | Dérivés   |
| 7.  | Autres actifs   |
| 8.  | Contrats d'assurance  |
| 9.  | Passifs au titre des contrats d'assurance                                     |
| 10. | Contrats de réassurance détenus   |
| 11. | Engagements   |
| 12. | Autres montants à payer   |
| 13. | Capital social  |
| 14. | Dividendes et capital d'apport  |
| 15. | Capital Management  |
| 16. | Produits des activités d'assurance  |
| 17. | Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges d'exploitation |
| 18. | Transactions avec des parties liées   |
| 19. | Impôt sur le résultat   |
| 20. | Actifs et passifs des fonds distincts   |
| 21. | Éventualités  |

## NOTES ANNEXES

### 1. Mode de présentation

#### a) Informations sur l'entreprise

ivari (« la Société ») est une société canadienne d'assurance vie constituée en vertu de la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada) et autorisée à faire souscrire de l'assurance vie et accident et maladie partout au Canada. Jusqu'au 2 octobre 2023, la Société était une société fermée dont l'intégralité des actions ordinaires en circulation était détenue par ivari Holdings ULC (« iHULC »), laquelle était contrôlée en dernier ressort par Wilton Re Ltd. (« WRL »). Le 3 octobre 2023, WRL a vendu Proj Fox Acquisition Inc. et ses filiales (y compris la Société) à Sagicor Financial Company Ltd (« Sagicor »). La Société est désormais entièrement détenue par ivari Holdings Inc., filiale en propriété exclusive de Sagicor. Les actions ordinaires et les bons de souscription de Sagicor sont inscrits à la Bourse de Toronto.

ivari propose aux Canadiens, depuis son siège social du 5000, rue Yonge, Toronto (Ontario) M2N 7E9, des solutions d'assurance et de gestion du patrimoine, entre autres, de l'assurance vie individuelle, des rentes, des fonds distincts et de l'assurance accident et maladie. La Société en assure la distribution par l'entremise d'un vaste réseau de conseillers indépendants.

La Société est une institution financière fédérale, assujettie aux exigences réglementaires du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») ainsi qu'aux divers organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des finances et des assurances. En vertu des règlements et directives émis par le BSIF, la Société est obligée de conserver des niveaux minimums de capital, qui varient selon le type et le montant de polices en vigueur et la nature des actifs de la Société. Le BSIF limite la distribution des bénéfices de la Société par l'intermédiaire d'un contrôle du respect de ces exigences.

#### b) Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« Normes comptables IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et aux exigences réglementaires du BSIF.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige le recours à certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement pour l'application des méthodes comptables de la Société. Les questions qui mettent en jeu une plus grande part de subjectivité, qui comportent un degré plus élevé de complexité ou à l'égard desquelles les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers sont présentées à la note 2.

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle d'ivari et, sauf indication contraire, tous les montants ont été arrondis au millier de dollars près.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens de la période. Les profits et les pertes de change découlant de la conversion sont inclus dans les produits de placement.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 27 février 2025.

c) Recours à des estimations et à des jugements

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations, ait recours à son jugement et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que les montants présentés au titre des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les méthodes comptables nécessitant des estimations complexes et des jugements importants se rapportent notamment à l'évaluation et au classement des passifs au titre des contrats d'assurance et des passifs au titre des contrats d'investissement, à l'évaluation de certains actifs et passifs financiers et à l'impôt sur le résultat. Plus de détails sur les jugements et estimations sont fournis dans les présentes notes.

Même si une certaine variabilité est inhérente à ces estimations, la direction estime que les montants présentés sont adéquats à la date des présents états financiers.

## 2. Méthodes comptables significatives et modifications de méthodes comptables

a) Adoption d'IFRS 9, Instruments financiers, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023

La Société a appliqué IFRS 9 avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les écarts découlant de l'adoption d'IFRS 9 ont été comptabilisés dans les bénéfices non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les paragraphes qui suivent présentent la nature des modifications de méthodes comptables, de même que l'incidence détaillée de l'adoption d'IFRS 9 par la Société.

### **Classement et évaluation**

IFRS 9 exige que tous les actifs financiers soient évalués selon le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments, afin d'établir leur catégorie de classement et d'évaluation.

IFRS 9 prévoit les catégories d'évaluation suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les instruments de capitaux propres et les dérivés
- instruments de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, pour lesquels les profits et les pertes sont recyclés en résultat net au moment de la décomptabilisation (catégorie que la Société n'utilise pas)
- capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, pour lesquels les profits et les pertes ne sont pas recyclés en résultat net au moment de la décomptabilisation (catégorie que la Société n'utilise pas)
- instruments de créance au coût amorti (catégorie que la Société n'utilise pas)

Au moment de l'adoption d'IFRS 9, la Société a choisi de reclasser tous les actifs financiers auparavant désignés comme étant disponibles à la vente en vertu d'IAS 39 dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») afin de réduire le risque de non-concordance comptable pouvant découler du fait que les passifs au titre de contrats d'assurance ont une durée plus longue que les actifs qui les couvrent, ce qui expose la Société à une volatilité des taux d'intérêt qui est contrebalancée si les actifs excédentaires sont comptabilisés à la JVRN.

### **Calcul de la dépréciation des actifs financiers qui ne sont pas détenus à la JVRN**

IFRS 9 exige que les entités comptabilisent une correction de valeur pour pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance qui ne sont pas détenus à la JVRN, ce qui remplace le modèle des pertes subies en vertu d'IAS 39 par l'approche prospective du modèle des pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues correspondent au montant de la perte attendue par suite de la détérioration du crédit de la partie qui a obtenu le crédit.

Les actifs financiers qu'il ne faudrait pas autrement comptabiliser à la JVRN sont désignés comme étant à la JVRN. Étant donné que tous les actifs financiers de la Société sont désignés comme étant à la JVRN, aucune perte de crédit attendue n'a été établie.

**Informations sur la transition**

IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, a aussi été modifiée pour tenir compte des différences entre IFRS 9 et IAS 39. La Société a appliqué les obligations d'information modifiées, de même qu'IFRS 9, pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, comme il est indiqué ci-après.

L'incidence de la transition à IFRS 9 se présente comme suit :

	Autres actifs	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non distribués
Solde d'ouverture en vertu d'IAS 39 (1 <sup>er</sup> janvier 2023)	113 891 \$	(5 970) \$	(1 392 663) \$
Reclassement des profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente dans la juste valeur des actifs investis détenus à la JVRN, déduction faite de l'impôt	—	5 970	(5 970)
Écart d'évaluation du solde des prêts dans les autres actifs	(3 667)	—	(3 667)
Solde d'ouverture ajusté en vertu d'IFRS 9 (1 <sup>er</sup> janvier 2023)	110 224 \$	— \$	(1 402 300) \$

## b) Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables significatives utilisées pour préparer les présents états financiers sont résumées ci-dessous.

## i) Actifs financiers

La Société comptabilise les actifs financiers à la date de la transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments et les classe à des fins comptables selon les caractéristiques des instruments et la raison pour laquelle ils ont été acquis.

La Société comptabilise les ventes d'actifs investis à la date de la transaction.

**Classement**

Les actifs financiers suivants sont classés à la JVRN : actifs financiers gérés sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie de gestion des risques et d'investissement de la Société, et actifs financiers comportant un dérivé incorporé qui n'est pas étroitement lié et qui ne peut être distingué de façon fiable. De plus, la Société classe des actifs financiers dans cette catégorie lorsque cela élimine ou réduit de manière significative le risque de non-concordance comptable dans les états financiers.

À la suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, la Société a déterminé que la durée totale de l'actif est plus courte que la durée des passifs au titre des contrats d'assurance, ce qui entraîne une non-concordance comptable qui serait réduite par le choix de comptabiliser tous les actifs à la JVRN. Il s'agit d'un changement par rapport à l'ancien régime de comptabilité, en vertu duquel les actifs couvrant les passifs au titre des contrats d'assurance étaient détenus à la juste valeur, et les actifs excédentaires étaient détenus à titre d'actifs disponibles à la vente.

**Évaluation**

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, à l'exclusion des intérêts courus jusqu'à la date de clôture. Pour ce qui est des actifs financiers à la JVRN, tous les produits à recevoir et les profits (pertes) réalisés et latents sont comptabilisés dans le total des produits (pertes) de placement de l'état du résultat.

**Juste valeur**

Au moment de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond habituellement au prix de la transaction, c'est-à-dire à la juste valeur de la contrepartie reçue ou versée. Dans certains cas cependant, la juste valeur initiale peut se fonder sur des transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur des techniques d'évaluation dont les variables comprennent uniquement des données de marché observables.

Après la comptabilisation initiale, les valeurs des actifs financiers et des passifs financiers sont évaluées aux justes valeurs cotées sur des marchés actifs en fonction du cours acheteur pour les actifs financiers et du cours vendeur pour les passifs financiers.

En l'absence de prix fixés de manière indépendante, les justes valeurs sont déterminées à l'aide de techniques d'évaluation fondées sur des données de marché observables. Il peut s'agir de comparaisons avec des instruments semblables lorsque des données de marché observables existent, d'analyses des flux de trésorerie actualisés, de modèles d'évaluation des options ou d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. Pour un complément d'information, se reporter à la note 5.

La Société calcule la juste valeur en s'appuyant sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

### ***Actifs investis***

La juste valeur des actifs investis est fondée sur les prix cotés sur le marché ou, lorsque ceux-ci ne sont pas faciles à obtenir, sur les prix en vigueur sur le marché pour des instruments qui présentent des caractéristiques et un profil de risque similaires ou sur des modèles d'évaluation internes ou externes qui reposent sur des données de marché observables.

### ***Instruments financiers dérivés***

La juste valeur des contrats à terme standardisés négociés en bourse, qui sont des instruments financiers dérivés, est fondée sur les cours du marché. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors cote est déterminée à l'aide de modèles d'évaluation qui incorporent les taux et cours en vigueur sur le marché pour des instruments sous-jacents présentant des échéances et des caractéristiques similaires.

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors cote, notamment les contrats à terme sur devises, les swaps de crédit ainsi que les options d'achat et de vente sur actions, est estimée en fonction de modèles établis qui tiennent compte des risques de marché, de liquidité et de crédit qu'ils ne couvrent pas convenablement, et est comptabilisée nette des ajustements d'évaluation. La juste valeur de certains dérivés peut être déterminée en totalité ou en partie à partir d'évaluations techniques reposant sur des données de marché ou des prix de transaction non observables. Lorsque les valeurs sont calculées à l'aide de techniques d'évaluation, un certain nombre de facteurs sont analysés, notamment l'écart acheteur-vendeur, le profil de solvabilité et l'incertitude sur le marché.

### ***Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme***

Les actifs compris dans cette catégorie sont la trésorerie, les comptes opérationnels courants, les dépôts à terme et les titres à revenu fixe qui sont détenus dans le but de satisfaire aux engagements de trésorerie à court terme.

Les placements à court terme qui viennent à échéance moins de 90 jours après la date d'acquisition sont présentés à titre d'équivalents de trésorerie.

### ***Obligations et débentures***

La juste valeur des obligations négociées en bourse est déterminée en fonction des cours cotés sur le marché. Dans le cas des obligations négociées hors bourse, en l'absence de prix fixés de manière indépendante, les justes valeurs sont déterminées à l'aide de techniques d'évaluation fondées sur des données de marché observables. Ces techniques comprennent principalement des comparaisons avec des instruments semblables lorsque des données de marché observables existent, mais aussi des analyses des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché. La Société n'estime pas que le recours à d'autres hypothèses dans le cadre des techniques d'évaluation de ces obligations se traduirait par des justes valeurs sensiblement différentes.

### **Fonds négociés en bourse (« FNB »)**

La Société investit dans des FNB afin de couvrir le risque d'investissement sous-jacent des polices d'assurance vie universelle liées à des actions. Les FNB sont comptabilisés à leur juste valeur, soit le prix coté sur le marché enregistré par les bourses sur lesquelles les titres de ces fonds sont principalement négociés.

### **Fonds distincts et fonds communs de placement**

La Société investit dans des fonds communs de placement et des fonds distincts afin de couvrir le risque d'investissement sous-jacent des polices d'assurance vie universelle liées à des actions. La juste valeur des placements dans des fonds communs de placement est déterminée selon la valeur des parts en question.

### **Actions ordinaires**

Les actions ordinaires sont présentées à la juste valeur dans l'état de la situation financière sous le poste « Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement ».

### **Autres actifs investis**

Dans le cadre de ses activités portant sur les dérivés, la Société a donné des placements à court terme en garantie des marges sur contrat à terme standardisé.

La Société a investi des parts de capital d'amorçage dans ses fonds distincts. Le capital en question est présenté à la juste valeur en fonction des prix cotés.

### **Dépréciation**

Les placements sont revus régulièrement sur une base individuelle afin que l'on puisse déterminer s'ils ont subi une perte de valeur. Différents facteurs sont pris en compte par la Société au moment d'évaluer la dépréciation, notamment la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. La Société considère que les placements se sont dépréciés lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que la totalité du capital et des intérêts sera recouvrée à la date prévue ou lorsqu'elle n'a pas l'intention de détenir le placement jusqu'à ce que sa valeur soit recouvrée.

### **Décomptabilisation**

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif.

## ii) Passifs financiers

### **Évaluation**

Les passifs financiers sont, à leur date d'émission, comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts marginaux directement attribuables à l'émission. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des passifs dérivés qui sont évalués à la juste valeur.

Les passifs financiers de la Société sont composés des passifs au titre des contrats d'investissement, des passifs dérivés et d'autres passifs constitués de ce qui suit :

- Sommes en dépôt des réassureurs : la Société a conclu une entente de fonds retenus avec l'un de ses réassureurs et crédite des intérêts sur le solde du montant payable à ce réassureur. Cette entente est classée en tant que passif financier et évaluée au coût amorti.
- Les autres passifs comprennent également les sommes à payer, les charges à payer et les impôts à payer.

### **Décomptabilisation**

La Société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation contractuelle est acquittée ou annulée, ou lorsqu'elle expire.

iii) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent se compenser mutuellement, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, la Société a le droit juridique de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont des coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Le coût marginal est le coût qui n'aurait pas été engagé si la Société n'avait pas acquis, émis ou cédé l'instrument financier. Les coûts de transaction sont inclus dans le coût des placements acquis ou portés en réduction du produit reçu à la vente d'un placement; par conséquent, ces coûts sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de charge.

v) Contrats d'assurance et de réassurance détenus

### **Classement**

La Société émet des contrats d'assurance dans le cours normal de ses activités, en vertu desquels elle accepte un risque d'assurance significatif découlant de ses titulaires de police. La directive générale veut que la Société détermine si elle est exposée à un risque d'assurance significatif en comparant les prestations à payer après l'occurrence d'un événement assuré et les prestations à payer si l'événement assuré n'avait pas eu lieu, sur la base de la valeur actualisée. Les contrats d'assurance peuvent aussi prévoir le transfert du risque financier à condition qu'il existe également un risque d'assurance significatif.

La Société détient aussi des contrats de réassurance émis par d'autres entités pour indemniser la Société en cas de sinistres découlant de contrats d'assurance qu'elle a émis. La Société n'émet pas de contrats de réassurance à l'intention d'autres entités.

### **Séparation des composants des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus**

La Société évalue ses contrats d'assurance vie et ses contrats de réassurance détenus afin de déterminer s'ils contiennent des composants autres que d'assurance distincts qui doivent être comptabilisés en vertu d'une norme IFRS autre qu'IFRS 17. Après avoir séparé les composants distincts et comptabilisé chacun d'eux en vertu de la norme IFRS appropriée, la Société applique IFRS 17 à tous les composants restants du contrat d'assurance.

Certains contrats émis par la Société comprennent des montants qui seront versées en toutes circonstances (par exemple les valeurs de rachat, les valeurs des comptes moins les frais de retraits, les paiements liés aux périodes de garantie), qu'un événement assuré ait eu lieu ou non. Certains contrats de réassurance détenus par la Société rembourseront une partie des montants payés par la Société en toutes circonstances. Selon notre évaluation, ces éléments répondent à la définition d'un composant investissement non distinct selon IFRS 17 et sont comptabilisés en conséquence. Les composants investissements non distincts sont exclus lors de la comptabilisation des produits des activités d'assurance, les paiements réels sont exclus des charges afférentes aux activités d'assurance, et les remboursements des réassureurs sont exclus des charges nettes des contrats de réassurance.

### ***Niveau de regroupement***

La Société détermine son niveau de regroupement des contrats d'assurance émis en divisant les affaires souscrites en portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de groupes de contrats qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble. Ces portefeuilles sont ensuite subdivisés en fonction de la rentabilité attendue de chaque contrat au moment de leur création. Bien que trois niveaux de rentabilité potentielle attendue soient définis en vertu d'IFRS 17, la Société a déterminé que les contrats d'assurance qu'elle émet ne comportent aucun risque significatif de devenir déficitaire et, par conséquent, la Société fait une distinction seulement entre les contrats qui devraient être déficitaires (lorsque les sorties de trésorerie d'exécution excèdent les entrées de trésorerie d'exécution sur la base de la valeur actualisée) et le reste des contrats.

La Société évalue la rentabilité attendue de chaque nouveau contrat émis en comparant les particularités de sa police, notamment la couverture, l'âge, le montant et le statut de fumeur, à une rentabilité modélisée prédéfinie d'un contrat similaire. La Société utilise ses modèles actuariels et d'établissement des prix pour établir les attentes prédéfinies en matière de rentabilité et examine ou affine régulièrement ces attentes en fonction de l'évolution des résultats.

La Société a défini des portefeuilles de contrats d'assurance en fonction de ses principales gammes de produits : assurance vie universelle, assurance vie temporaire, assurance maladies graves, rentes immédiates à prime unique et fonds distincts.

La Société présente ses contrats d'assurance émis et ses contrats de réassurance détenus séparément, mais de manière uniforme.

Les contrats sont ensuite séparés par année civile d'émission, à l'exception des contrats qui sont passés à IFRS 17 en vertu de l'approche fondée sur la juste valeur. Dans ce cas, les groupes comprennent les contrats émis à plus d'un an d'intervalle. À la date de transition à IFRS 17, la Société :

- a identifié, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance émis et chaque nouveau contrat de réassurance détenu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme si IFRS 17 avait toujours été appliquée, selon l'approche rétrospective intégrale.
- a déterminé que l'application rétrospective intégrale était impraticable pour les groupes de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et a choisi d'utiliser plutôt l'approche fondée sur la juste valeur décrite ci-dessous.
- a décomptabilisé les soldes qui n'existeraient pas si elle avait toujours appliqué IFRS 17.
- a comptabilisé en capitaux propres l'écart net, le cas échéant.

### ***Approche fondée sur la juste valeur***

La Société a appliqué l'approche fondée sur la juste valeur dans le cadre de la transition de certains groupes de contrats. Avant la transition, elle regroupait les contrats de tous les exercices en une seule unité aux fins comptables. La Société a déterminé qu'il était impossible d'obtenir des informations raisonnables et justifiables pour mettre en œuvre l'application rétrospective intégrale. Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la Société a calculé la MSC du passif au titre de la couverture restante à la date de transition en fonction de la différence entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance et les flux de trésorerie d'exécution évalués à la date de transition. Pour déterminer la juste valeur, la Société a appliqué les exigences d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*.

La Société a regroupé les contrats émis à plus d'un an d'intervalle pour déterminer les groupes de contrats d'assurance selon l'approche fondée sur la juste valeur à la date de transition, car elle ne disposait pas d'informations raisonnables et justifiables pour regrouper uniquement des contrats émis à un an ou moins d'intervalle.

Aux fins de l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, la Société a utilisé les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de transition afin :

- de définir les groupes de contrats d'assurance
- de déterminer si les contrats sont des contrats d'assurance avec participation directe
- de déterminer les flux de trésorerie discrétionnaires des contrats d'assurance sans participation directe

Dans l'application de l'approche fondée sur la juste valeur, le taux d'actualisation d'un groupe de contrats est déterminé à la date de transition. Aux fins de l'évaluation des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition, le taux d'actualisation arrêté en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été appliqué. Le taux d'actualisation utilisé pour la capitalisation des intérêts sur la MSC est déterminé selon une approche ascendante modifiée.

La Société a utilisé l'approche de la valeur intrinsèque pour déterminer la juste valeur des contrats qui étaient en vigueur avant la date de transition.

### **Comptabilisation**

La Société comptabilise les groupes de contrats d'assurance qu'elle émet à compter de la première des dates suivantes :

- la date du début de la période de couverture du groupe de contrats;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police du groupe devient exigible ou lorsque le premier paiement est reçu si aucune date d'exigibilité n'est prévue;
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire, si les faits et circonstances indiquent l'existence d'un tel groupe.

La Société comptabilise un groupe de contrats de réassurance détenus à compter du début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus. Toutefois, la Société reporte la comptabilisation d'un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

La Société ajoute de nouveaux contrats au groupe dans la période de présentation de l'information financière au cours de laquelle ce contrat satisfait à l'un des critères susmentionnés.

### **Périmètre du contrat**

La Société inclut dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance et de contrats de réassurance détenus tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre de chacun des contrats du groupe. Les flux de trésorerie sont compris dans le périmètre d'un contrat d'assurance s'ils découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de présentation de l'information financière dans laquelle la Société peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle la Société a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus aux termes du contrat d'assurance.

Dans le cas des contrats d'assurance vie assortis de périodes de renouvellement, la Société détermine si les primes et les flux de trésorerie connexes qui découlent du contrat renouvelé sont compris dans le périmètre du contrat. La Société réévalue le périmètre des contrats de chaque groupe à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

### **Modèles d'évaluation**

La Société utilise deux modèles d'évaluation pour évaluer ses contrats d'assurance, soit le modèle d'évaluation général (MEG) et la méthode fondée sur les honoraires variables (MHV).

Les contrats avec participation directe sont évalués selon la MFV, et la Société a déterminé que les contrats du portefeuille de fonds distincts respectent les exigences d'un contrat avec participation directe, comme suit :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini;
- la Société s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents;
- la Société s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit, dans une proportion substantielle, attribuable à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

La Société a déterminé que les contrats d'assurance des portefeuilles d'assurance vie et de gestion de patrimoine ne satisfont pas aux exigences susmentionnées d'un contrat avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués de façon appropriée en vertu du MEG.

Les contrats de réassurance détenus de la Société ne couvrent que les contrats sous-jacents du portefeuille d'assurance vie individuelle. Tous les contrats de réassurance détenus sont évalués en vertu du MEG.

À moins d'indication contraire, les points suivants s'appliquent aux contrats évalués en vertu du MEG ou de la MHV et sont appliqués séparément pour les contrats d'assurance ou les contrats de réassurance détenus.

- Contrats d'assurance – Évaluation initiale

Selon le modèle général, un groupe de contrats d'assurance correspond au total de ses flux de trésorerie d'exécution et d'une MSC représentant les profits non gagnés que la Société comptabilisera à mesure qu'elle fournira les services prévus aux termes des contrats d'assurance de ce groupe.

- Flux de trésorerie d'exécution

Les flux de trésorerie d'exécution se composent d'estimations objectives des flux de trésorerie futurs, pondérées selon les probabilités et actualisées pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers, et majorées de l'ajustement au titre du risque non financier.

En procédant à l'estimation des flux de trésorerie futurs, la Société cherche à déterminer l'espérance mathématique, ou moyenne pondérée selon les probabilités, de l'éventail complet des résultats possibles, en tenant compte de l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir à la date de clôture sans coût ou effort excessif. La Société estime les flux de trésorerie futurs en tenant compte de divers scénarios qui présentent une substance commerciale et qui donnent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie sont pondérés selon leur probabilité et actualisés au moyen des hypothèses actuelles.

Lorsqu'elle estime les flux de trésorerie futurs, la Société inclut tous les flux de trésorerie compris dans le périmètre du contrat, y compris les éléments suivants :

- les primes et les flux de trésorerie connexes;
- les sinistres et les prestations, y compris les sinistres déclarés, mais non encore payés, les sinistres survenus, mais non encore déclarés, et les sinistres futurs prévus;
  - o les paiements à l'intention des titulaires de police qui résultent d'options de rachat incorporées;
  - o les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat;
- les coûts de gestion des sinistres;
- les coûts de gestion et de tenue des contrats, y compris les commissions récurrentes que la Société s'attend à verser à un intermédiaire;

- les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les taxes transactionnelles.

La Société intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans coût ou effort excessif sur le montant, l'échéancier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs. La Société estime les probabilités et les montants des paiements futurs au titre des contrats existants en se fondant sur les informations qu'elle a obtenues, dont les suivantes :

- les autres informations sur les caractéristiques connues ou estimées des contrats d'assurance;
  - les données historiques relatives à l'expérience de la Société, complétées si nécessaire par des données provenant d'autres sources. La Société ajuste les données historiques pour qu'elles reflètent les circonstances actuelles;
  - les informations actuelles sur les prix, lorsqu'elles sont disponibles.
- Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont occasionnés par les activités de vente et de souscription requises dans la création d'un groupe de contrats.

L'évaluation des flux de trésorerie d'exécution comprend les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, qui sont imputés au résultat net en fonction d'une partie de la prime (par le biais des produits des activités d'assurance) sur la période du contrat, d'une manière systématique et rationnelle qui reflète l'écoulement du temps.

- Marge sur services contractuels

La MSC représente les profits non gagnés pour un groupe de contrats d'assurance que la Société s'attend à comptabiliser dans l'avenir dans les produits des activités d'assurance à mesure qu'elle fournit les services prévus aux termes de ces contrats.

L'évaluation ultérieure de la MSC est décrite plus en détail ci-dessous.

- Ajustement au titre du risque

Les ajustements au titre du risque non financier représentent les indemnités exigées par l'entité pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsqu'elle exécute des contrats d'assurance. L'ajustement au titre du risque tient compte des risques liés à la mortalité/longévité, à la morbidité, aux charges et au comportement des titulaires de police, comprend des résultats favorables et défavorables et reflète les avantages de diversification découlant des contrats d'assurance émis.

La Société a estimé l'ajustement au titre du risque au moyen de la méthode fondée sur la marge. Cette méthode applique une marge pour écarts défavorables, généralement en fonction d'un pourcentage des hypothèses les plus probables, lorsque les flux de trésorerie futurs sont incertains. Les flux de trésorerie qui en résultent sont actualisés à des taux conformes à la meilleure estimation des flux de trésorerie pour calculer l'ajustement total au titre du risque. Les fourchettes de ces marges sont établies par la Société et revues périodiquement.

L'ajustement au titre du risque non financier lié aux contrats d'assurance sur une base nette correspond à un niveau de confiance de 75 % à 80 % (75 % à 80 % en 2023).

- Taux d'actualisation

Les flux de trésorerie liés aux contrats d'assurance sont actualisés au moyen des courbes de rendement sans risque ajustées selon une prime d'illiquidité afin de refléter les caractéristiques de liquidité des passifs. Les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont ajustés pour tenir compte de leur variabilité selon ces courbes de rendement ajustées. Chaque courbe de rendement est interpolée entre le taux au comptant au dernier point de données observables sur le marché et le taux au comptant ultime, lequel reflète le taux d'intérêt réel à long terme, majoré des attentes en matière d'inflation. Les taux au comptant utilisés pour actualiser les flux de trésorerie du passif s'établissent comme suit et comprennent une prime d'illiquidité déterminée en fonction des écarts d'actifs nets représentatifs des caractéristiques de liquidité des passifs :

Catégorie de liquidité	31 décembre 2024							
	Observabilité (années)	Année ultime	1 an	5 an	10 an	20 an	30 an	Ultime
Illiquide	30	70	3,86 %	4,09 %	4,69 %	5,10 %	4,99 %	5,15 %
Moyennement illiquide	30	70	3,36 %	3,58 %	4,17 %	4,57 %	4,47 %	4,65 %

Catégorie de liquidité	31 décembre 2023							
	Observabilité (années)	Année ultime	1 an	5 an	10 an	20 an	30 an	Ultime
Illiquide	30	70	5,44 %	4,58 %	4,75 %	4,83 %	4,88 %	5,15 %
Moyennement illiquide	30	70	4,93 %	4,07 %	4,23 %	4,32 %	4,36 %	4,65 %

- Contrats de réassurance détenus – Évaluation initiale

L'évaluation des contrats de réassurance détenus suit les mêmes principes que celle des contrats d'assurance émis, à l'exception de ce qui suit :

- L'évaluation des flux de trésorerie comprend une provision, pondérée selon les probabilités, pour tenir compte de l'incidence de toute non-exécution par les réassureurs, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.
- La Société détermine l'ajustement au titre du risque non financier de façon à ce qu'il corresponde au montant du risque qui est transféré au réassureur selon le même niveau d'intervalle de confiance.
- La Société comptabilise les profits et les pertes au moment de la comptabilisation initiale dans l'état de la situation financière à titre de MSC et les comptabilise en résultat net à mesure que le réassureur fournit des services, à l'exception de toute partie d'une perte liée à des événements survenus avant la comptabilisation initiale.

Lorsque la Société comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lorsque d'autres contrats d'assurance sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe, la Société établit un composant recouvrement de perte reflétant le recouvrement des pertes.

La Société calcule le composant recouvrement de perte en multipliant la perte comptabilisée au titre des contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage de demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que la Société s'attend à recouvrer pour un groupe de contrats de réassurance détenus. Lorsque seuls certains contrats du groupe sous-jacent déficitaire sont couverts par le groupe de contrats de réassurance détenus, la Société utilise une méthode systématique et rationnelle pour déterminer la partie des pertes comptabilisées afférentes à un groupe de contrats d'assurance sous-jacents qui se rattache aux contrats d'assurance couverts par un groupe de contrats de réassurance détenus.

Le composant recouvrement de perte ajuste la valeur comptable de l'actif de réassurance en fonction de la couverture restante.

- Contrats d'assurance – Évaluation ultérieure – MEG

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance à chaque date de présentation de l'information financière correspond à la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

- Le passif au titre de la couverture restante se compose des flux de trésorerie d'exécution liés aux services qui seront fournis en vertu des contrats au cours de périodes futures et de toute MSC restante à cette date.
- Le passif au titre des sinistres survenus se compose des flux de trésorerie d'exécution afférents aux sinistres déjà survenus et aux frais déjà engagés qui n'ont toutefois pas encore été déboursés.

La MSC à la date de clôture représente le profit afférent au groupe de contrats d'assurance qui n'a pas encore été comptabilisé en résultat net, car il se rattache à des services futurs à fournir.

La MSC est comptabilisée en résultat lorsque les services prévus aux termes des contrats d'assurance sont fournis, au moyen des unités de couverture. Les unités de couverture représentent la quantité de services (couverture d'assurance, services de rendement d'investissement et services liés à l'investissement) fournie et sont déterminées en tenant compte des prestations fournies en vertu du contrat et de la durée de couverture prévue. Lorsque la taille relative de la couverture de services liés à l'investissement ou de l'unité de couverture de services de rendement d'investissement est disproportionnée par rapport à l'unité de couverture de services d'assurance, ou inversement, la Société doit déterminer une pondération relative des services pour refléter la prestation de chacun de ces services. La Société identifie les unités de couverture dans le cadre du processus de gouvernance des produits et n'a pas identifié de contrats pour lesquels une telle pondération était nécessaire.

Les unités de couverture par type de produit sont comme suit :

- Assurance vie temporaire : somme assurée (l'équivalent du capital assuré réel)
- Assurance vie entière : somme assurée (l'équivalent du capital assuré réel)
- Assurance vie universelle : montant net du risque (MNDR) + valeur de fonds
- Assurance maladies graves : somme assurée (l'équivalent du montant de la prestation)
- Rentes immédiates à prime unique : montant de la rente
- Fonds distincts : maximum de (valeur du compte, garantie de capital-décès minimum, prestation minimale garantie à l'échéance, valeur actualisée [prestation de retrait minimum garanti / garantie du retrait viager])
- Réassurance : alignement sur les activités directes/sous-jacentes, le cas échéant. Dans le cas contraire, les contrats sont examinés au cas par cas.

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, on obtient la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture en ajustant la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière pour tenir compte des éléments suivants :

- l'incidence des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- l'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC au cours de la période de présentation de l'information financière, qui est évalué au moyen des taux d'actualisation applicables aux flux de trésorerie nominaux qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents déterminés lors de la comptabilisation initiale (appelés les « taux d'actualisation arrêtés »);

- les variations des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, sauf dans la mesure où les augmentations des flux de trésorerie d'exécution excèdent la valeur comptable de la MSC, donnant lieu à une perte immédiatement comptabilisée en résultat;
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la cession des services prévus aux termes des contrats d'assurance au cours de la période.

La société a choisi l'approche de la moyenne pondérée égale pour dériver la courbe arrêtée, où la MSC lors de la comptabilisation initiale (pour chaque contrat) sera déterminé sur la base d'une courbe d'actualisation mensuelle.

Les variations des flux de trésorerie d'exécution liées aux services futurs qui donnent lieu à un ajustement de la MSC se composent des éléments suivants :

- les ajustements liés à l'expérience qui découlent de la différence entre les encaissements de primes et flux de trésorerie connexes réels et ceux attendus au début de la période;
- les variations dans les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour le passif au titre de la couverture restante, sauf celles qui se rapportent à la valeur temps de l'argent et aux variations des risques financiers, qui sont comptabilisées dans les postes financiers de l'état du résultat net;
- les écarts entre les composants investissements dont la Société s'attendait à ce qu'ils deviennent dus au cours de la période et les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période. Ces écarts sont déterminés en comparant i) les composants investissements qui deviennent réellement dus au cours de la période et ii) les paiements faits au cours de la période et qui étaient attendus au début de celle-ci plus les produits financiers ou charges financières d'assurance se rattachant à ces paiements attendus avant qu'ils deviennent dus;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs;
- les ajustements de la MSC susmentionné sont évalués aux taux d'actualisation arrêtés.

Lorsque, au cours de la période de couverture, un groupe de contrats d'assurance devient déficitaire, la Société comptabilise une perte en résultat net correspondant à la sortie de trésorerie nette, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution. La Société établit un élément de perte pour le passif au titre de la couverture restante de ce groupe déficitaire de manière à représenter les pertes comptabilisées.

• Contrats de réassurance détenus – Évaluation ultérieure – MEG

L'évaluation des contrats de réassurance détenus suit les mêmes principes que celle des contrats d'assurance émis, à l'exception de ce qui suit :

- les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées en résultat net si les variations connexes découlant des contrats d'assurance sous-jacents ont été comptabilisées en résultat net. À l'inverse, les variations des flux de trésorerie d'exécution donnent lieu à un ajustement de la MSC;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui résultent de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur du contrat de réassurance détenu n'entraînent pas d'ajustement de la marge sur services contractuels, car elles ne sont pas liées aux services futurs.

Toute variation des flux de trésorerie d'exécution d'un contrat de réassurance rétroactif détenu attribuable aux variations du passif au titre des sinistres survenus couverts par des contrats sous-jacents est comptabilisée en résultat net, contrairement à la marge sur services contractuels du contrat de réassurance détenu.

Lorsqu'un élément de perte a été constitué après la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents, la tranche du bénéfice comptabilisée au titre des contrats de réassurance détenus correspondants est présentée à titre de composant recouvrement de perte.

Lorsque la Société a établi un composant recouvrement de perte, elle ajuste ce composant pour refléter les variations de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire.

Un composant recouvrement de perte se résorbe conformément à la reprise de l'élément de perte sur les groupes de contrats émis sous-jacents, même lorsqu'une reprise du composant recouvrement de perte n'est pas une variation des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus. Les reprises d'un composant recouvrement de perte qui ne sont pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus entraînent un ajustement de la MSC.

Les actifs de réassurance sont évalués en fonction de l'évolution du risque de non-exécution, et l'incidence est comptabilisée en résultat net pour chaque période.

- Contrats d'assurance – Évaluation ultérieure – MHV

Dans le cas d'un groupe de contrats d'assurance, on obtient la valeur comptable de la MSC du groupe à la date de clôture en ajustant la valeur comptable à la date d'ouverture de la période de présentation de l'information financière pour tenir compte des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe;
- la variation du montant correspondant à la part revenant à la Société de la juste valeur des éléments sous-jacents, à l'exception des éléments suivants :
  - le montant de la MSC que la Société choisit d'inscrire en résultat net pour compenser l'incidence de ses instruments d'atténuation des risques;
  - la diminution du montant correspondant à la part revenant à la Société de la juste valeur des éléments sous-jacents qui excède la valeur comptable de la MSC, donnant lieu à une perte;
  - l'augmentation du montant correspondant à la part revenant à la Société de la juste valeur des éléments sous-jacents qui annule une perte comptabilisée antérieurement.
- les variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liées aux services futurs, à l'exception des éléments suivants :
  - le montant de la MSC que la Société choisit d'inscrire en résultat net pour compenser l'incidence de ses instruments d'atténuation des risques;
  - l'augmentation des flux de trésorerie d'exécution qui excède la valeur comptable de la MSC et du groupe de contrat, donnant lieu à une perte;
  - la diminution des flux de trésorerie d'exécution est affectée à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante.
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance pour les services fournis durant cette période.

- Contrats d'assurance et de réassurance détenus – Modification et décomptabilisation

En général, la Société n'autorise pas les modifications de polices qui n'étaient pas prévues dans le contrat initial. La Société a déterminé que les modifications permises ne sont pas suffisamment importantes pour entraîner la décomptabilisation du contrat initial et que, par conséquent, les contrats continuent d'être évalués dans le groupe initial.

La Société décomptabilise les contrats d'assurance lorsque les droits et les obligations relatifs au contrat sont éteints (c'est-à-dire acquittés, résiliés ou expirés).

Les actifs de réassurance sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sont éteints ou viennent à échéance, ou lorsque le contrat est cédé à une autre partie. Les passifs de réassurance sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou viennent à échéance ou lorsque le contrat est cédé à une autre partie.

### **Présentation**

La Société présente séparément, dans l'état de la situation financière, la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs, des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs, des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs et des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs. Les passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts et les actifs des fonds distincts correspondants sont présentés séparément dans l'état de la situation financière.

La Société ventile les montants comptabilisés à l'état du résultat net entre le résultat des services d'assurance, qui comprend les produits des activités d'assurance et les charges liées aux activités d'assurance, ainsi que les produits financiers ou charges financières d'assurance. Les produits financiers d'assurance liés aux passifs des comptes de fonds distincts et les produits correspondants sur les actifs des fonds distincts sont présentés séparément dans l'état du résultat net.

La Société ventile la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre une partie financière et une partie non financière et inscrit une partie de la variation dans le résultat des services d'assurance et une partie dans les produits financiers et les charges financières d'assurance.

La Société présente les produits ou les charges afférents aux contrats de réassurance détenus séparément des charges ou des produits afférents aux contrats d'assurance émis.

- **Produits des activités d'assurance**

Les produits des activités d'assurance de la Société représentent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance. Les produits des activités d'assurance comprennent les éléments suivants :

- les sinistres attendus et autres charges directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, évaluées aux montants prévus au début de l'exercice, à l'exclusion des composants investissements et des montants affectés à l'élément de perte;
- le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour l'exercice, à l'exclusion des montants affectés à l'élément de perte et des montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance;
- l'amortissement de la MSC afin de refléter les services fournis au cours de l'exercice, évalué au moyen des unités de couverture pour la période de présentation de l'information financière par rapport au total des unités de couverture;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- **Éléments de perte**

La Société a regroupé les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale séparément des contrats du même portefeuille qui ne sont pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale. Les groupes qui n'étaient pas déficitaires au moment de la comptabilisation initiale peuvent également devenir déficitaires par la suite si les hypothèses et les résultats changent. La Société a établi un élément de perte du passif au titre de la couverture restante de tout groupe déficitaire de manière à représenter les pertes futures.

Un élément de perte représente un montant notionnel des pertes attribuables à chaque groupe de contrats d'assurance déficitaire (ou de contrats rentables à la date de passation qui sont devenus déficitaires depuis). L'élément de perte est repris en fonction d'une répartition systématique des variations ultérieures liées aux services futurs dans les flux de trésorerie d'exécution entre les éléments suivants :

- i) l'élément de perte;
- ii) le passif au titre de la couverture restante, exclusion faite de l'élément de perte. L'élément de perte est également mis à jour pour tenir compte des variations ultérieures liées aux services futurs dans les estimations des flux de trésorerie d'exécution et l'ajustement au titre du risque non financier. La répartition systématique des variations ultérieures des résultats de l'élément de perte doit faire en sorte que la somme des montants affectés à l'élément de perte est ramenée à zéro à la fin de la période de couverture du groupe de contrats d'assurance.

- Composants recouvrement de perte

Lorsque la Société comptabilise une perte au moment de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire ou lorsque d'autres contrats d'assurance sous-jacents déficitaires sont ajoutés à un groupe, la Société établit un composant recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats de réassurance détenus reflétant le recouvrement des pertes.

Lorsqu'un élément de perte a été constitué après la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents, la tranche du bénéfice comptabilisée au titre des contrats de réassurance détenus correspondants est présentée à titre de composant recouvrement de perte.

Lorsqu'un composant recouvrement de perte a été constitué au moment de la comptabilisation initiale ou par la suite, la Société ajuste ce composant pour refléter les variations de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire.

La valeur comptable du composant recouvrement de perte ne doit pas excéder la partie de la valeur comptable de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire que la Société s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance détenus. Sur cette base, le composant recouvrement de perte est ramené à zéro, conformément aux réductions du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire, et il est nul lorsque l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaire est nul.

- Charges liées aux services d'assurance

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition pour les produits des activités d'assurance correspond à une portion de la tranche des primes qui se rapporte au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance, laquelle est déterminée de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps. Un montant égal et correspondant est inclus dans les charges liées aux services d'assurance.

Les charges liées aux services d'assurance comprennent les éléments suivants :

- les sinistres survenus au cours de la période (à l'exclusion des composants investissements et des montants affectés à l'élément de perte);
- les charges engagées directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les pertes sur les contrats déficitaires et les reprises de ces pertes;
- les variations liées aux services passés;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

- Produits financiers (charges financières) d'assurance

La Société ne ventile pas les produits financiers ou charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis entre le résultat net et les autres éléments du résultat global. L'incidence des variations des taux d'intérêt du marché sur la valeur des actifs et des passifs au titre des contrats d'assurance vie et des contrats de réassurance connexes est reflétée dans le résultat net afin de réduire au minimum les non-concordances comptables entre la comptabilisation des actifs financiers et des actifs et passifs d'assurance.

- Produits nets ou charges nettes liés à des contrats de réassurance détenus

La Société présente séparément dans l'état du résultat net les montants qu'elle s'attend à recouvrer auprès des réassureurs, ainsi que la répartition des primes de réassurance payées.

- Fonds distincts

Les titulaires de contrat de fonds distincts ont droit aux garanties au décès, au retrait et à l'échéance minimales. La Société considère ces garanties comme des contrats d'assurance et inclut les passifs associés à ces garanties dans les passifs au titre des contrats d'assurance.

Certains contrats de fonds distincts permettent aux titulaires d'investir dans les fonds distincts gérés par la Société au profit de tels titulaires. Ces derniers assument les risques et récoltent les avantages découlant du rendement des fonds. Toutefois, les actifs sous-jacents des fonds sont détenus par la Société.

Les actifs sous-jacents sont comptabilisés à la juste valeur, qui est fondée sur les prix cotés sur le marché ou, lorsque ceux-ci ne sont pas faciles à obtenir, sur les prix en vigueur sur le marché pour des instruments qui présentent des caractéristiques et un profil de risque similaires ou encore sur des modèles d'évaluation internes ou externes qui ont recours à des données de marché observables. Les actifs et les passifs des fonds distincts sont présentés dans des postes différents de l'état de la situation financière.

Les produits que la Société génère en lien avec la gestion de ces fonds sont inclus dans la détermination des flux de trésorerie futurs attendus.

vi) Contrats d'investissement

Le contrat d'investissement est un contrat selon lequel la Société accepte un risque financier d'un titulaire de police, étant précisé qu'elle refuse de prendre en charge tout risque d'assurance significatif. Les contrats, émis par la Société, qui transfèrent le risque financier du titulaire de police à la Société, mais qui ne transfèrent pas un risque d'assurance significatif, sont comptabilisés en tant que passifs financiers, et peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient significatif.

Les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués au coût amorti et comptabilisés lorsqu'un tel contrat est conclu. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société constate ces passifs à la juste valeur moins les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du contrat d'investissement. Pour les périodes subséquentes, la Société évalue les passifs au titre des contrats d'investissement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif est décomptabilisé lorsque le contrat d'investissement est échu, libéré ou annulé.

vii) Dérivés incorporés

Les contrats d'assurance vie comportent généralement des modalités semblables à celles des dérivés. À l'exception du droit d'un titulaire de police de racheter le contrat à un montant établi, les caractéristiques contractuelles qui ne sont pas étroitement liées au contrat d'assurance et qui ne respectent pas elles-mêmes la définition de contrat d'assurance sont divisées et comptabilisées en tant que dérivés. Pour déterminer si une caractéristique semblable à un dérivé est étroitement liée au contrat auquel elle est incorporée, la Société analyse la similarité des caractéristiques du dérivé incorporé et du contrat hôte. Les dérivés incorporés qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont comptabilisés à titre de contrats d'assurance.

Ces instruments financiers sont évalués à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat net. La juste valeur des dérivés incorporés est calculée nette des intérêts courus et elle est fondée sur les cours du marché si ceux-ci sont disponibles. En l'absence de prix du marché, d'autres techniques d'évaluation sont suivies, notamment des modèles d'évaluation des options ou des modèles stochastiques.

Les techniques d'évaluation englobent tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération et sont fondées sur des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles.

viii) Impôt sur le résultat

La charge (l'économie) d'impôt correspond au montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer auprès des administrations fiscales pour l'exercice en cours ainsi que l'ajustement du montant que l'on s'attend à payer ou à recouvrer au titre des périodes antérieures. Les taux d'imposition dont on se sert pour calculer ces montants sont ceux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

La direction évalue régulièrement les positions adoptées dans les déclarations fiscales relativement aux situations dans lesquelles les réglementations fiscales sont sujettes à interprétation. Elle établit des provisions, s'il y a lieu.

ix) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable axée sur le bilan. En vertu de cette méthode, l'actif et le passif d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences qui sont censées se résorber au cours de périodes futures entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif comptabilisée dans l'état de la situation financière et le montant attribué à l'actif et au passif aux fins de l'impôt. Ces différences sont désignées sous le nom de différences temporaires. L'impôt différé est calculé selon les différences temporaires liées à des investissements dans des filiales, sauf dans la mesure où la Société peut contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et où il est évident que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

L'actif et le passif d'impôt différé sont comptabilisés au taux d'imposition censé s'appliquer lorsque chaque différence temporaire se résorbe. Le changement est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou encore dans le résultat net, selon la nature de la transaction sous-jacente.

L'actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable devant permettre l'utilisation des différences temporaires déductibles et le report en avant des crédits d'impôt et des pertes fiscales inutilisés. Si l'actif d'impôt différé au titre de la différence temporaire déductible résulte de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a aucun effet sur le résultat net ni sur le résultat global, on ne procède alors à aucune comptabilisation de l'actif d'impôt différé.

La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre d'utiliser l'actif d'impôt différé en question. L'actif d'impôt différé non comptabilisé fait l'objet d'une nouvelle estimation à chaque date de clôture et est comptabilisé dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Le passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'a aucun effet sur le résultat global ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

x) Dérivés, sauf les dérivés incorporés

Les dérivés sont des instruments financiers qui ne requièrent aucun investissement initial net ou un investissement initial net faible, qui sont réglés à une date future et dont la valeur varie en fonction de variables sous-jacentes.

Dans le cours normal de ses activités, la Société a recours à divers dérivés, notamment des contrats de change à terme, des contrats à terme standardisés sur actions et des dérivés de crédit pour gérer le risque associé à ses positions d'actif et de passif et couvrir les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices boursiers et des conditions de crédit.

Les dérivés dont la juste valeur est positive sont présentés à titre d'actifs, alors que les dérivés dont la juste valeur est négative sont présentés à titre de passifs.

Les normes comptables IFRS prescrivent les critères qui doivent être respectés avant que l'on puisse appliquer la comptabilité de couverture, et précisent comment celle-ci doit être appliquée à chacune des stratégies de couverture autorisées. La Société n'a pas appliqué la comptabilité de couverture à ses instruments dérivés.

Les justes valeurs des contrats à terme standardisés négociés en bourse sont fondées sur les cours de clôture sur les marchés. Les justes valeurs des contrats à terme de gré à gré, qui sont négociés hors cote, sont déterminées à l'aide de modèles d'évaluation tenant compte des prix actuels des instruments sous-jacents sur le marché, des taux d'intérêt et des taux de change. Les justes valeurs des swaps sont déterminées par le biais de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus aux taux d'intérêt actuels du marché et aux taux de change applicables à des instruments similaires. Les techniques d'évaluation englobent tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération et sont fondées sur des données de marché observables lorsque celles-ci sont disponibles.

xi) Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour toute obligation juridique ou implicite au titre d'événements passés qui devraient se traduire par un flux d'avantages (de pertes) économiques lorsque le montant peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de l'état de la situation financière, si l'on tient compte de tous les risques et incertitudes inhérents. Les frais juridiques liés à l'extinction sont comptabilisés au moment où ils sont engagés. Ces provisions sont examinées individuellement lorsque les faits ou les circonstances évoluent.

xii) Autres actifs

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créances, les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation, les immobilisations incorporelles et les actifs payés d'avance. Des notes supplémentaires sur certaines catégories sont fournies ci-dessous :

**Créances**

Les créances sont composées des montants dus à la Société par les partenaires commerciaux, les sociétés affiliées et les courtiers. Les créances sont évaluées au coût amorti, ajusté pour tenir compte des pertes de crédit attendues à chaque date de clôture. L'approche simplifiée est appliquée pour calculer la perte de crédit attendue pour les créances, reflétant les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ces créances ne sont pas significatives et les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en résultat net.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles englobent le mobilier, les ordinateurs et autres matériels, les améliorations locatives et le matériel loué. Ces actifs sont présentés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est constaté selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimées des actifs. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée locative des baux connexes ou la durée d'utilité, selon la plus courte des deux. Toutes les autres immobilisations corporelles sont amorties sur des périodes variant de trois à dix ans.

**Immobilisations incorporelles**

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés dans la mesure où les actifs peuvent être identifiés, où ils sont contrôlés par la Société, où ils devraient générer des avantages économiques futurs et où ils peuvent être évalués de manière fiable. La Société n'a pas d'immobilisations incorporelles générées en interne découlant de la recherche ou de goodwill, de marques, de listes de clients ou d'autres éléments semblables.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles sont comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement de l'actif est calculé sur sa durée d'utilité à mesure que surviennent les avantages économiques futurs et est comptabilisé en résultat net à titre de charge. La période et la courbe d'amortissement sont examinées à chaque date de clôture et toute variation est comptabilisée en résultat net.

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur des périodes variant de trois à dix ans. La charge d'amortissement est comptabilisée dans le compte de résultat sous le poste « Charges de commercialisation et charges opérationnelles ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie.

**Actifs payés d'avance**

Les actifs payés d'avance comprennent les montants versés au principal prestataire des services externalisés de la Société dans le but de moderniser les anciens systèmes administratifs de celle-ci, tout en assurant l'administration des polices, le service à la clientèle et la numérisation des affaires nouvelles. L'actif sera amorti sur la durée de vie restante du contrat de service en question. De plus, les coûts liés aux futures licences de système et au maintien versés d'avance sont inclus au poste « Actifs payés d'avance » et seront amortis à mesure que les services sont utilisés.

xiii) Dépréciation des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs payés d'avance

Une immobilisation corporelle, une immobilisation incorporelle ou un actif payé d'avance est déprécié si sa valeur comptable excède le montant à recouvrer par son utilisation ou sa vente. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable de l'actif, soit le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée du coût de vente. La valeur d'utilité s'entend des flux de trésorerie nets futurs actualisés qui devraient être générés par l'utilisation continue et la sortie ultime de l'actif, si l'on prend en compte les incertitudes et risques inhérents connus.

Les pertes de valeur sont imputées directement en résultat net.

Une perte de valeur est reprise lorsqu'il existe des preuves que les estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. La reprise est comptabilisée en résultat net dans la mesure où elle reprend une perte de valeur préalablement comptabilisée en résultat net. La valeur comptable après une reprise n'excède pas le montant qui aurait été comptabilisé s'il n'y avait eu aucune perte de valeur.

xiv) Comptabilisation des produits

Les produits tirés des contrats de service sont généralement comptabilisés dans les produits lorsqu'ils sont exigibles.

Le calcul des revenus de commissions que génère au fil du temps la gestion des fonds distincts est fondé sur les valeurs des actifs et les taux de commissions déjà établis.

Le gros de ces revenus est variable et est comptabilisé dans les produits lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante n'aura pas lieu.

xv) Total des produits (pertes) de placement

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure dans l'état du résultat net et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les honoraires et les commissions font partie intégrante du rendement effectif de l'actif ou du passif financier et sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Les dividendes ainsi que les distributions au titre des fonds communs de placement et des FNB sont comptabilisés au moment où ils sont déclarés.

Les profits et les pertes réalisés sur la vente des actifs financiers sont comptabilisés en résultat net. Ils correspondent à l'écart entre le produit des ventes net et le coût initial ou amorti et sont comptabilisés lors de la vente.

Les frais de placement correspondent aux frais d'administration internes et externes et aux frais liés aux produits de placement et sont comptabilisés au fur et à mesure en résultat net.

xvi) Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des transactions avec des parties liées. Ces transactions sont effectuées selon les conditions du marché, à l'exception des frais de service, lesquels sont imputés à un coût correspondant au coût engagé pour fournir les services en question.

xvii) Contrats de location

La Société comptabilise les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives à la date d'entrée en vigueur de ses contrats de location et de sous-location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus au poste « Autres actifs » de l'état de la situation financière, tandis que les obligations locatives sont incluses au poste « Autres passifs ».

Les dotations aux amortissements liées aux passifs au titre de droits d'utilisation et les intérêts sur les obligations locatives sont comptabilisés dans les charges d'exploitation de l'exercice auquel ils se rapportent. Les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur sont comptabilisés en charges.

xviii) Paiements en vertu d'un régime de rémunération différée

La Société met à la disposition des gestionnaires d'un certain niveau un régime de rémunération différée. Cette prime estimative est passée en charges sur la période d'acquisition de 48 mois et tout ajustement est comptabilisé au moment où il est établi. Le montant final de la prime est payé environ 4 ans après la fin de l'exercice où la prime est gagnée.

xix) Capital d'apport

La Société comptabilise l'injection de capital additionnel dans le capital d'apport et l'évalue à la juste valeur.

xx) Taxes sur les ventes et sur les primes d'assurance

Les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant des taxes sur les ventes dans les deux cas suivants :

- Si, lors de l'achat d'actifs ou de services, la taxe sur les ventes ne peut être recouvrée auprès de l'administration fiscale, ladite taxe est comptabilisée comme faisant partie, selon le cas, du coût d'acquisition de l'actif ou d'un poste de charges.
- Le montant de la taxe sur les ventes est inclus dans certaines créances et dettes.

Les montants nets de la taxe sur les ventes ou sur les primes d'assurance à recouvrer auprès de l'administration fiscale ou à lui remettre sont inclus au poste « Autres actifs » ou « Autres passifs » de l'état de la situation financière.

c) Autres normes internationales d'information financière modifiées

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16, *Contrats de location*, afin de préciser la façon dont un vendeur-preneur doit appliquer les exigences d'évaluation ultérieure d'IFRS 16 aux obligations locatives découlant d'une cession-bail, et ce, pour s'assurer que le vendeur-preneur ne comptabilise aucun montant de la perte ou du profit lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et s'appliquent de façon rétrospective à toute cession-bail conclue après la date d'application initiale d'IFRS 16. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

En novembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, *Passifs non courants assortis de clauses restrictives*, afin de clarifier les conséquences des conditions auxquelles une entité doit se conformer dans les douze mois suivant la période de présentation de l'information financière sur le classement d'un passif. L'adoption de ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications à IAS 7 et à IFRS 7 – *Financement des fournisseurs*, dans le but d'améliorer la transparence des ententes de financement des fournisseurs et leurs incidences sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité. L'adoption de ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

d) Modifications futures des méthodes comptables

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers (« IFRS 18 »), qui remplace IAS 1, Présentation des états financiers. IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état du résultat net, de présentation des mesures de la performance définies par la direction et de principes de regroupement et de ventilation de l'information financière au sein des états financiers et des notes annexes. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et elle doit être appliquée de façon rétrospective. La Société évalue actuellement l'adoption de cette norme.

L'IASB a publié d'autres normes et exposés-sondages révisés entrant en vigueur pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

### 3. Gestion des risques

La Société coordonne l'ensemble de ses activités de gestion des risques dans le cadre de la gestion des risques d'entreprise (« GRE »). L'objectif de la GRE est de veiller à ce que les risques significatifs soient repérés, que les limites de risque soient définies, que les risques soient convenablement gérés et que les activités de gestion des risques soient adéquatement contrôlées sur une base régulière selon des niveaux de tolérance bien définis. La Société a mis en place une structure, un cadre et des politiques et procédures visant à gérer les risques significatifs découlant de ses activités.

C'est au conseil d'administration que revient la responsabilité ultime de la gestion des risques de la Société et, à ce titre, il exerce un suivi régulier des politiques et pratiques connexes. Le comité d'évaluation des investissements et des risques (« CEIR ») et le comité d'audit et de révision (« CAR ») du conseil d'administration ont entre autres pour mandat de faciliter le suivi de la gestion des risques du conseil d'administration.

Le rapport sur l'évaluation interne du risque et de la solvabilité (« EIRS ») a été approuvé par le conseil d'administration de la Société. Il renferme divers documents et évaluations produits dans le cadre de la GRE ainsi que des documents faisant état de l'élaboration des objectifs internes et des besoins en capitaux.

#### ***Détermination, suivi et évaluation des risques***

Le comité du capital et du risque (« CCR ») de la Société a pour mandat de superviser et de contrôler les prises de risque et les décisions relatives à la gestion des risques et de s'assurer que celles-ci sont pertinentes. Il a le pouvoir d'ajuster ou de limiter les positions de risque afin qu'elles respectent la stratégie de risque et la tolérance au risque de la Société. Le CCR fournit un niveau d'assurance élevé au CAR et au CEIR. Il voit à ce que la prise de risque soit conforme au cadre, aux politiques et aux directives de gestion des risques définis par la Société.

L'équipe de la gestion des risques, sous la gouverne du directeur de la gestion des risques, joue un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de gestion des risques et de gouvernance de la Société. Travaillant de près avec le CCR, l'équipe de la gestion des risques cerne et évalue de manière proactive les risques financiers, risques de crédit et risques opérationnels auxquels est exposée la Société. De plus, elle supervise l'élaboration des plans visant à gérer et à atténuer ces risques à l'avenir. Elle fait la promotion d'une culture de la gestion des risques au sein de la Société et s'assure que les politiques et procédures en vigueur sont adéquates eu égard à la situation de la Société et qu'elles respectent les normes réglementaires applicables. L'équipe de la gestion des risques collabore avec la direction de la Société afin de définir l'appétit pour le risque et le profil de risque de la Société.

Les responsables de l'audit interne élaborent des plans d'audit à court et à long terme, qui tiennent compte des risques inhérents et résiduels des processus commerciaux en cours et de l'incidence de l'évolution des environnements internes et externes, et ce, avec l'aide du CCR et du CAR. Les audits sont réalisés conformément à ce plan et évaluent de manière indépendante l'efficacité et l'efficience des politiques et procédures de gestion des risques visant à repérer, évaluer et atténuer les risques, à fournir des informations financières et opérationnelles fiables et exactes en temps opportun, à protéger les actifs et à favoriser la conformité aux exigences réglementaires et aux obligations juridiques.

La Société suit un processus en continu pour assurer le suivi d'événements extrêmes, qui s'appuie entre autres sur les fourchettes cibles du capital à risque, sur une simulation de crise trimestrielle et sur un examen annuel de la santé financière (« ESF »). L'ESF agit comme technique de simulation de crise. Le cadre de capital à risque précise l'appétit pour le risque de la Société selon divers risques de marché et de souscription auxquels est exposée la Société. Les chocs à la hausse et à la baisse sont ainsi modélisés. Grâce à ce cadre, la direction peut cerner les risques importants et élaborer des plans d'action pertinents pour les atténuer. L'ESF analyse le calcul réglementaire de la suffisance du capital de la Société sur une période de cinq ans grâce à la soumission d'un nombre de scénarios négatifs importants mais plausibles qui se prêtent à une simulation de crise. La simulation grâce à l'ESF permet une harmonisation avec l'EIRS.

La Société gère ses risques conformément à des politiques de gestion des risques qui sont, au besoin, approuvées chaque année par le CCR, le CAR ou le conseil d'administration. Ces politiques prescrivent les principes généraux, la reddition de comptes, les seuils de risque et les exigences de présentation de l'information en matière d'évaluation et de gestion des risques auxquels fait face la Société.

Les risques identifiés sont répartis dans des catégories, tel qu'il est illustré dans le tableau ci-dessous. Ils sont ensuite classés comme risques majeurs ou risques non majeurs. Les risques non majeurs sont surveillés afin de détecter toute variation dans leur probabilité et/ou leur gravité et, le cas échéant, ils sont élevés au rang de risques majeurs.

Risques financiers	Risques d'assurance	Risques opérationnels	Risques stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Économie</li> <li>• Crédit</li> <li>• Marché</li> <li>• Liquidité</li> <li>• Capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prix</li> <li>• Provisions</li> <li>• Tarification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuité des opérations/ Changement climatique</li> <li>• Ressources matérielles</li> <li>• Fraude/Malversations</li> <li>• Ressources humaines</li> <li>• Technologie/Cybersécurité</li> <li>• Litiges</li> <li>• Conformité</li> <li>• Processus/Exécution</li> <li>• Modèle</li> <li>• Tierces parties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie</li> <li>• Concurrence</li> <li>• Lois/Règlements</li> <li>• Gouvernance</li> <li>• Relations stratégiques/ externes</li> <li>• Conjoncture internationale</li> </ul>

#### a) Risque économique

Les performances de la Société sont affectées par la conjoncture économiques et commerciale au Canada. Notre performance et notre situation financières subissent l'incidence négative des mouvements défavorables des taux d'intérêt et de l'inflation, du ralentissement de l'activité économique, de la volatilité accrue des marchés financiers, du recul des niveaux d'emploi, de la baisse de la consommation et la hausse des niveaux d'endettement, et de la mise en place de politiques gouvernementales, monétaires et/ou fiscales susceptibles d'entraîner des risques économiques plus importants, tels un ralentissement économique, une récession et/ou des risques souverains plus élevés. Notre performance est également affectée par les changements brusques dans l'environnement géopolitique, les perturbations dans les échanges commerciaux, les pandémies ou d'autres crises sanitaires.

La Société surveille activement les tendances générales au niveau des affaires et de l'économie, ainsi que leurs incidences potentielles sur le revenu disponible des consommateurs, les marchés de l'emploi, l'inflation/la déflation, le crédit, les risques de marché et d'exploitation, entre autres facteurs.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la probabilité que la Société subisse une perte si une contrepartie financière n'est pas en mesure de respecter ses obligations. Le risque de crédit de la Société découle des émetteurs des titres composant le portefeuille d'investissement de la Société, des débiteurs, des réassureurs et des contreparties des dérivés. La Société peut subir des pertes lorsqu'une contrepartie omet de verser des paiements aux dates prescrites dans l'entente contractuelle sous-jacente ou lorsque la solvabilité ou le profil de risque d'une contrepartie se détériore. Le risque de crédit peut également survenir en lien avec la détérioration ou la capacité de la Société de réaliser la valeur d'un titre sous-jacent donné en nantissement d'une dette. Le risque de crédit peut survenir à divers niveaux en raison de la conjoncture économique, des défis que doivent surmonter des secteurs d'activité précis, ou de problèmes affectant des entreprises individuelles. Si des événements se traduisaient par des défauts de paiement, des pertes de valeur ou des déclassements de titres du portefeuille d'investissement de la Société, cette dernière comptabiliserait des pertes réalisées ou latentes et augmenterait la provision pour rendement insuffisant de l'actif, ce qui aurait une incidence négative sur le bénéfice.

i) Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites de concentration par contrepartie, notation de crédit et catégorie d'actif. Pour réduire encore le risque de crédit, la situation financière des contreparties fait l'objet d'un suivi régulier. Ces exigences sont décrites dans la politique sur l'investissement et les documents connexes.

ii) Concentration du risque de crédit des instruments financiers

La concentration du risque de crédit découle d'une exposition à un unique débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à des groupes de débiteurs qui ont des caractéristiques de risque de crédit similaires, notamment des groupes de débiteurs qui ont les mêmes attributs économiques, qui exercent leurs activités dans la même région géographique ou qui évoluent au sein du même secteur. Les tableaux suivants présentent en détail la valeur comptable des obligations et débetures par secteur d'activité :

	Juste valeur par le biais du résultat net	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Gouvernement	2 246 968 \$	2 283 706 \$
Produits et services financiers	453 491	435 542
Communications	821 471	855 062
Services publics	845 514	875 175
Biens de consommation	660 076	653 390
Produits et services industriels	435 368	434 527
Énergie	574 854	523 256
Autres	75 305	72 717
<b>Total</b>	<b>6 113 047 \$</b>	<b>6 133 375 \$</b>

iii) Concentration du risque de crédit des contrats d'assurance

Tous les produits sont vendus au Canada, et aucun titulaire de police ne représente plus de 1 % des primes (2023 – néant).

iv) Risque de rendement insuffisant de l'actif

Le tableau suivant résume la juste valeur des obligations et des débetures selon la notation de crédit :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Juste valeur par le biais du résultat net	Pourcentage du portefeuille	Juste valeur par le biais du résultat net	Pourcentage du portefeuille
AAA	365 095 \$	6 %	354 686 \$	6 %
AA	1 902 716	31 %	1 932 958	32 %
A	1 677 752	27 %	1 510 289	24 %
BBB	2 167 484	36 %	2 335 442	38 %
Total	6 113 047 \$	100 %	6 133 375 \$	100 %

Le tableau suivant résume la juste valeur des placements à court terme, des équivalents de trésorerie et des marges sur contrat à terme standardisé selon la notation de crédit :

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Juste valeur par le biais du résultat net	Pourcentage du portefeuille	Juste valeur par le biais du résultat net	Pourcentage du portefeuille
AAA	705 641 \$	52 %	563 151 \$	48 %
AA	656 891	48 %	545 644	47 %
A	—	—	60 219	5 %
Total	1 362 532 \$	100 %	1 169 014 \$	100 %

v) Prêts en souffrance

La Société n'a pas d'actifs financiers ni de créances pour lesquels aucun capital ou intérêt n'est en souffrance (2023 – néant).

vi) Instruments financiers dérivés selon la notation de crédit de la contrepartie

Le risque de crédit découlant d'une transaction sur dérivés résulte de la possibilité que la contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où la valeur du marché d'une ou de plusieurs opérations est positive pour la Société. Par conséquent, le risque de crédit lié aux dérivés est représenté par la juste valeur positive des instruments et correspond habituellement à une petite fraction du montant nominal du contrat.

Le tableau qui suit est un sommaire des instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive, présentés selon la notation de crédit de la contrepartie.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AA	132 \$	— \$
A	—	205
Total	132 \$	205 \$

vii) Risque de crédit relatif à la réassurance

Le tableau suivant présente le résumé du risque de perte maximal potentiel selon les actifs de réassurance et la notation de crédit des réassureurs attribuée par des agences de notation externes.

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Actifs de réassurance	Passifs de réassurance	Exposition nette	Actifs de réassurance	Passifs de réassurance	Exposition nette
AA	3 064 822 \$	1 280 675 \$	1 784 147 \$	3 161 123 \$	1 234 690 \$	1 926 433 \$
A	(26 995)	—	(26 995)	9 663	—	9 663
Total	3 037 827 \$	1 280 675 \$	1 757 152 \$	3 170 786 \$	1 234 690 \$	1 936 096 \$

Le risque de non-exécution n'est pas significatif pour la Société.

c) Risque de marché

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend de l'incidence défavorable que pourrait avoir, sur la performance et la situation financières de la Société, la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des différentiels de taux ou de swap lorsqu'il y a un écart entre les flux de trésorerie de l'actif et ceux du passif. La Société est exposée à un tel risque lorsque les rentrées de fonds provenant des actifs et les obligations contractuelles qu'elles couvrent ne sont pas appariées, puisqu'il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais aux termes des contrats ou de réinvestir des rentrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt sont défavorables. L'incidence de la variation ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des différentiels de taux ou de swap est prise en compte dans l'évaluation des actifs financiers de la Société et des passifs au titre des contrats d'assurance. Les clauses de taux d'intérêt garanti des contrats d'assurance vie universelle de la Société, consignées à la note 3 b) iii), représentent l'un des risques les plus importants à cet égard. Si le rendement des placements de la Société est inférieur au taux d'intérêt garanti, la Société pourrait devoir accroître le passif des contrats d'assurance vie universelle.

i) Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

La Société gère son risque de taux d'intérêt, son risque lié aux actions et son risque de change en appliquant les seuils de tolérance et les activités de contrôle stipulés dans ses politiques de gestion du risque de l'actif et du passif et du risque d'entreprise. Les principaux contrôles établis par la direction pour gérer et évaluer le risque de marché se détaillent comme suit :

- Établissement des seuils d'appétit et des fourchettes cibles pour le risque de marché;
- Suivi et divulgation en continu des sensibilités au risque de marché par rapport aux fourchettes cibles préétablies;
- Mise en place de politiques, directives et procédures de gestion du risque de marché;
- Supervision des principales stratégies et tactiques associées au risque de marché, vérification de la conformité aux politiques et normes applicables et révision du rendement des placements et de la couverture par le groupe de travail chargé de la gestion des actifs et des passifs;
- Maintien des programmes de couverture et de gestion de l'actif et du passif pour les principaux risques de marché;
- Établissement de politiques de développement et de tarification de produits exigeant une évaluation détaillée des risques et des provisions pour les risques de marché importants;
- Recours à des contrats dérivés de change (swaps de devises, contrats de change à terme, etc.) afin qu'il n'y ait pas de risque hors des fourchettes cibles de risque;
- Utilisation des techniques de simulation de crise, notamment l'ESF, aux fins d'évaluation de l'incidence de mouvements négatifs importants et durables au niveau du marché;
- Calcul des passifs au titre des contrats d'assurance conformément aux normes du CNA et aux directives de l'ICA;
- Établissement de niveaux cibles de capital qui excèdent les minimums réglementaires.

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate potentielle de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur la marge sur services contractuels (avant impôt) et le bénéfice attribuable au détenteur d'actions ordinaires pour l'exercice (après impôt) au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

**Taux d'intérêt – courbe de rendement**

Variation du taux d'intérêt	Au 31 décembre 2024			
	Baisse de 50 p.b.	Hausse de 50 p.b.	Baisse de 100 p.b.	Hausse de 100 p.b.
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(5 400) \$	6 300 \$	(10 900) \$	12 600 \$
Incidence possible sur le bénéfice pour l'exercice (après impôt)	27 500	(34 500)	45 900	(75 400)
Incidence possible sur le total des capitaux propres	27 500	(34 500)	45 900	(75 400)

Variation du taux d'intérêt	Au 31 décembre 2023			
	Baisse de 50 p.b.	Hausse de 50 p.b.	Baisse de 100 p.b.	Hausse de 100 p.b.
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(7 600) \$	6 100 \$	(15 300) \$	12 200 \$
Incidence possible sur le bénéfice pour l'exercice (après impôt)	37 500	(41 200)	69 100	(87 000)
Incidence possible sur le total des capitaux propres	37 500	(41 200)	69 100	(87 000)

**Marchés des actions**

Variation des marchés des actions <sup>[1] [2]</sup>	Au 31 décembre 2024			
	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	20% decrease	Hausse de 20 %
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(1 000) \$	2 000 \$	(2 000) \$	3 700 \$
Incidence possible sur le bénéfice pour l'exercice (après impôt)	(29 900)	29 900	(61 400)	61 400
Incidence possible sur le total des capitaux propres	(29 900)	29 900	(61 400)	61 400

Variation des marchés des actions <sup>[1] [2]</sup>	Au 31 décembre 2023			
	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	20% decrease	Hausse de 20 %
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(1 700) \$	1 600 \$	(2 700) \$	3 300 \$
Incidence possible sur le bénéfice pour l'exercice (après impôt)	(25 800)	26 300	(53 400)	52 600
Incidence possible sur le total des capitaux propres	(25 800)	26 300	(53 400)	52 600

<sup>[1]</sup> Les sensibilités de la MSC, du bénéfice pour l'exercice et des capitaux propres ont été arrondies à des multiples de centaines de milliers.

<sup>[2]</sup> Un taux d'imposition prévu par la loi de 25,76 % (2023 – 25,86 %) a été utilisé pour estimer le bénéfice pour l'exercice.

ii) Garanties de fonds distincts et stratégie de couverture

Les provisions pour les garanties des contrats de fonds distincts de la Société représentent l'un des risques de marché les plus importants. Ces garanties liées au rendement du fonds sous-jacent peuvent entrer en jeu en cas de décès, de retrait ou à l'échéance. La Société a établi des passifs au titre des contrats d'assurance pour le versement des garanties en question, passifs qui tiennent compte de la valeur de marché de certains instruments de couverture et des flux de trésorerie générés par ces instruments pouvant servir au versement des garanties.

La Société maintient un programme de couverture semi-statique pouvant réduire de manière significative le risque lié aux actions auquel sont exposés ses fonds distincts. La Société a couvert quelque 100 % (2023 – 100 %) du risque lié aux actions des fonds distincts et 100 % (2023 – 100 %) du risque de change, sur une base économique.

La note 6 g) présente un sommaire des dérivés utilisés dans le cadre des programmes de couverture de la Société.

Le tableau qui suit présente des données sur les garanties à l'échéance, au décès et au retrait associées aux polices de fonds distincts de la Société en vigueur.

	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Valeur de la garantie	Valeur du fonds <sup>[1]</sup>	Montant à risque	Valeur de la garantie	Valeur du fonds <sup>[1]</sup>	Montant à risque
Garantie à l'échéance	366 271 \$	805 247 \$	205 \$	410 716 \$	795 804 \$	743 \$
Garantie au décès	650 828	805 247	4 104	697 535	795 804	12 927
Garantie au retrait	312 509	805 247	89 026	322 841	795 804	99 531

<sup>[1]</sup> La valeur du fonds comprend un montant de 161 739 \$ au titre des autres fonds d'assurance universelle investis dans les actifs investis des comptes généraux (2023 – 144 727 \$).

iii) Garanties d'un taux d'intérêt minimum pour l'assurance vie universelle

Le tableau qui suit présente la valeur totale du fonds associée aux polices d'assurance vie universelle de la Société selon leurs taux d'intérêt garantis :

	Valeur du fonds <sup>[1]</sup>	
	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Aucune garantie	83 446 \$	80 061 \$
Jusqu'à 2 %	117 167	115 080
Plus de 2 % et jusqu'à 3 %	181 927	183 141
Plus de 3 % et jusqu'à 4 %	721 370	705 046
Total	1 103 910 \$	1 083 328 \$

<sup>[1]</sup> Exclut les soldes lorsque le taux crédité est lié au taux de l'avance sur police.

iv) Fonds négociés en bourse (« FNB »)

La Société fait des placements dans des FNB, c'est-à-dire des fonds qui suivent les indices boursiers mondiaux, afin d'appuyer les fonds des titulaires de police investis dans de tels indices.

v) Dérivés incorporés

Un contrat hôte qui comporte une condition identifiable pour modifier les flux de trésorerie qui seraient autrement dus est réputé contenir un dérivé incorporé. Les provisions pour les garanties au décès et à l'échéance des contrats de fonds distincts de la Société et celles pour les garanties de taux d'intérêt et d'indice boursier des contrats d'assurance vie universelle ont été désignées comme des dérivés incorporés. Il s'agit du risque de marché et de taux d'intérêt le plus important de la Société.

Les caractéristiques économiques et les risques associés aux provisions pour les garanties au décès et à l'échéance des contrats de fonds distincts de la Société peuvent constituer un risque d'assurance important. Par conséquent, ces dérivés incorporés sont considérés comme des contrats d'assurance et sont présentés comme tels.

En ce qui a trait aux polices d'assurance vie universelle, les titulaires de police peuvent choisir d'investir leurs dépôts dans divers types de fonds garantis et variables. Les comptes de placement garanti offrent des garanties de taux d'intérêt minimaux allant de 0 % à 4 %, et les nouveaux produits offrent une garantie de taux d'intérêt minimal plus faible. La garantie de taux d'intérêt minimal est un dérivé incorporé au sein des polices d'assurance vie universelle.

La garantie au décès se rapportant à l'assurance vie universelle est liée aux fonds garantis et aux fonds variables; cette caractéristique répond à la définition d'un contrat d'assurance parce que le titulaire de police n'en bénéficie que lorsque l'événement assuré, soit le décès, survient. Par conséquent, le dérivé incorporé et le contrat hôte sont interdépendants et étroitement liés. La Société ne peut évaluer séparément les dérivés incorporés sans tenir compte de l'assurance hôte. Le dérivé incorporé n'est pas tenu d'être séparé, et il sera comptabilisé à titre de contrat d'assurance.

### **Risque de change**

Le risque de change est le résultat de la non-concordance des devises dans lesquelles sont libellés nos actifs, nos passifs et nos flux de trésorerie. Ce risque peut découler de fluctuations des taux de change qui ne sont pas entièrement répercutées sur les titulaires de police. Aux 31 décembre 2024 et 2023, l'exposition de la Société au risque de change était minime.

### **Risque lié aux actions**

Le risque lié aux actions s'entend de l'incidence défavorable que le recul ou la volatilité des cours des marchés des actions pourrait avoir sur la performance et la situation financière de la Société. Celle-ci est exposée à un tel risque en raison des garanties associées à ses produits et de l'incidence des fonds des titulaires de police investis dans des comptes qui suivent des indices boursiers externes, comme l'assurance vie universelle et les fonds distincts. L'exposition au risque lié aux actions, attribuable aux provisions pour les garanties au décès et à l'échéance des contrats de fonds distincts de la Société, comme il est résumé dans la rubrique Garanties de fonds distincts et stratégie de couverture, a baissé au cours des dernières années en raison de l'accent moins prononcé mis sur la vente des fonds distincts.

#### **d) Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est la possibilité que la Société ne soit pas en mesure de financer ses obligations et garanties financières à mesure qu'elles arrivent à échéance. Cela inclut le risque d'être contraint de vendre des actifs à une valeur moindre et de subir des pertes sur les ventes.

##### **i) Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité**

La Société gère son risque de liquidité en respectant les ratios de liquidité, les seuils de tolérance et les activités d'atténuation du risque prescrites dans sa politique de gestion du risque de liquidité. Les activités d'atténuation du risque visent principalement à gérer les flux de trésorerie et à veiller à ce que les rentrées de fonds soient suffisantes pour effectuer les sorties de fonds. La liquidité des actifs de la Société est prise en compte.

Les principaux contrôles établis par la direction pour gérer et évaluer le risque de liquidité sont les suivants :

- Une simulation de crise est effectuée chaque année à l'égard des liquidités de la Société au moyen de la comparaison des ratios de liquidité selon divers scénarios économiques et calendriers avec les seuils prescrits dans les politiques de la Société.
- Les programmes de gestion de la trésorerie et de gestion de l'actif et du passif permettent à la Société de conserver des fonds et des actifs liquides suffisants pour couvrir ses besoins de financement éventuels. La Société investit dans divers types d'actifs en vue de les appairer à ses passifs de différentes durées.
- La Société dispose d'une facilité de crédit à des fins générales.
- Le plan d'urgence en matière de liquidité mis en place par la Société pour gérer une situation de crise comprend la vente des titres très liquides. Si d'autres mesures sont nécessaires, la Société coordonnera avec la société mère tout apport en capital.
- Aux 31 décembre 2024 et 2023, les liquidités de la Société étaient suffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins de flux de trésorerie.

ii) Échéance des passifs et des engagements

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des contrats qui donnent lieu à des obligations futures. Les échéances des versements à l'égard de certains passifs se présentent comme suit :

	31 décembre 2024				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs <sup>[1]</sup> et engagements de location <sup>[3]</sup>					
Passifs des contrats d'investissement non actualisés	4 355 \$	4 967 \$	690 \$	329 \$	10 341 \$
Passifs dérivés	657	—	—	—	657
Autres passifs	135 143	351 664	426 485	1 729 318	2 642 610
Passifs au titre des contrats d'assurance non actualisés <sup>[1] [2]</sup>	(32 525)	283 889	1 658 416	24 977 634	26 887 414
Autres passifs au titre des contrats d'assurance <sup>[1]</sup>	—	—	—	—	(5 665)
Total partiel	107 630	640 520	2 085 591	26 707 281	29 535 357
Contrats de location <sup>[3]</sup>	2 651	8 925	—	—	11 576
Total	110 281 \$	649 445 \$	2 085 591	26 707 281 \$	29 546 933 \$

	31 décembre 2023				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs <sup>[1]</sup> et engagements de location <sup>[3]</sup>					
Passifs des contrats d'investissement non actualisés	2 387 \$	6 842 \$	757 \$	259 \$	10 245 \$
Passifs dérivés	711	—	—	—	711
Autres passifs	124 117	341 043	424 676	1 821 007	2 710 843
Passifs au titre des contrats d'assurance non actualisés <sup>[1] [2]</sup>	(52 354)	147 513	1 398 368	23 532 471	25 025 998
Autres passifs au titre des contrats d'assurance <sup>[1]</sup>	—	—	—	—	49 886
Total partiel	74 861	495 398	1 823 801	25 353 737	27 797 683
Contrats de location <sup>[3]</sup>	2 650	10 685	891	—	14 226
Total	77 511 \$	506 083 \$	1 824 692	25 353 737 \$	27 811 910 \$

<sup>[1]</sup> Les versements sont fondés sur les dates d'échéance et le règlement réel des obligations pourrait avoir lieu plus tôt que ce qui est présenté. Quand aucune estimation ne peut être donnée quant au calendrier, seul le montant total est indiqué.

<sup>[2]</sup> Ces montants représentent les flux de trésorerie estimés en vertu des contrats en vigueur dont on se sert pour déterminer les passifs au titre des contrats d'assurance. Ils ne comprennent pas la marge sur services contractuels et l'ajustement au titre du risque. Les obligations futures au titre des fonds distincts n'ont pas été compensées par les programmes de couverture de la Société. Se reporter à la note 6 g) pour plus d'information.

<sup>[3]</sup> Les contrats de location sont présentés plus en détail à la note 11.

Les montants payables sur demande, totalisant respectivement 5 133 919 \$ et 187 681 \$ (4 384 919 \$ et 180 395 \$ en 2023) pour les passifs au titre des contrats d'assurance et les actifs des contrats de réassurance, se rapportent à la valeur des comptes des titulaires de police moins les frais de rachat applicables et les avances sur police.

La composition des autres créditeurs est précisée à la note 12. Ils devraient tous être réglés dans moins de 5 ans, à l'exception des obligations locatives indiquées dans le tableau ci-dessus et des sommes en dépôt des réassureurs présentées en détail à la note 12 a). Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition d'assurance inscrits avant la comptabilisation des contrats ne sont pas significatifs.

e) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés aux comportements des titulaires de police, à la conception des produits et à la tarification, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

La Société gère son risque d'assurance en respectant sa politique sur la gestion du risque de souscription, sa politique sur la gestion du risque des sinistres, sa politique sur la gestion du risque de réassurance et sa politique sur la conception de produits et la tarification. Ces politiques sont approuvées chaque année par le CCR.

Ces politiques énoncent les principes généraux, les responsabilités, les seuils de risque et les exigences de présentation de l'information en matière d'évaluation et de gestion du risque de souscription, du risque lié aux sinistres, du risque de réassurance, du risque lié à conception des produits et du risque lié à la tarification.

i) Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Les principaux contrôles de la gestion et de l'évaluation du risque d'assurance correspondent à ce qui suit :

- Calcul des passifs au titre des contrats d'assurance conformément aux normes du CNA et aux directives de l'Institut canadien des actuaires (« ICA »).
- Établissement des niveaux cibles de capital qui excèdent les niveaux réglementaires minimaux.
- Approbation des limites de rétention maximales par le conseil d'administration (les montants excédant ces limites sont réassurés).
- Intégration possible de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception de régimes aux fins d'établissement de profils de risque plus uniformes et de limitation des possibilités d'antisélection.
- Définition claire des normes de souscription et de sélection des risques; suivi et audit réguliers de ces normes par la Société, ses réassureurs et le Bureau des renseignements médicaux.
- Établissement des limites d'approbation pour le personnel de la souscription selon le niveau d'études et l'expérience.
- Examen et suivi de la conservation des affaires, des pratiques des agents et du traitement des plaintes.
- Diversification et mutualisation des risques gérées par le regroupement d'expositions élargies sur différentes lignes de produits, zones géographiques, canaux de distribution, etc.
- Mise en place de procédures d'évaluation des sinistres pour une gestion efficace des règlements, des rejets ou, le cas échéant, des enquêtes supplémentaires à mener avant la prise de décision.
- Examen et audit par les réassureurs de la Société des sinistres soumis.
- Utilisation régulière d'études techniques (propres à la Société et au niveau du secteur d'activité) et d'analyses des composantes du résultat intégrées à l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance et aux pratiques de la tarification des produits. Les changements recommandés sont examinés et approuvés par l'actuaire en chef.
- Utilisation de techniques de simulation de crise, notamment l'ESF, aux fins d'évaluation de l'incidence de mouvements négatifs importants et durables au niveau des facteurs de risque d'assurance.

ii) Risque d'assurance, hypothèses les plus probables et méthodologie

Les méthodes pour déterminer les hypothèses importantes les plus probables utilisées dans le calcul des passifs au titre des contrats d'assurance sont décrites dans les paragraphes suivants. La sélection et le contrôle d'hypothèses pertinentes sont destinés à réduire l'ampleur du risque financier de la Société face à l'incertitude relative à l'évaluation.

***Hypothèses relatives à la mortalité et à la morbidité***

La mortalité fait référence aux taux auxquels le décès survient pour des groupes définis de risques couverts. Les hypothèses les plus probables liées à la mortalité sont basées sur des résultats internes et sectoriels et sont classées par âge, sexe, catégorie de souscription et type de police.

La morbidité fait référence aux occurrences d'accidents et de maladie des risques couverts de groupes définis. Les hypothèses les plus probables liées à la morbidité sont basées sur les résultats internes et sectoriels et sont classées par âge, sexe, catégorie professionnelle, usage du tabac et type de police.

***Hypothèses sur l'amélioration de la mortalité***

L'amélioration de la mortalité s'entend des améliorations plus importantes que prévu de l'espérance de vie des assurés, qui se manifestent généralement lentement au fil du temps. Les hypothèses les plus probables sur l'amélioration de la mortalité sont établies pour les contrats d'assurance vie individuelle de longue durée en s'appuyant sur les études du secteur les plus récentes. Ces hypothèses permettent d'accroître les passifs au titre des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, en raison de l'incidence négative des vieux contrats de réassurance sur le portefeuille d'assurance vie. Les hypothèses sur l'amélioration de la mortalité jouent également dans le cas des rentes à prime unique.

***Hypothèses de taux de déchéance***

La Société fonde ses estimations des futurs taux de déchéance sur les résultats antérieurs de chaque bloc de police et sur les résultats sectoriels, le cas échéant.

Pour les polices d'assurance vie, les taux de déchéance les plus probables varient en fonction de différents facteurs, notamment la conception du contrat, l'âge, l'usage du tabac et la durée du contrat.

Pour les contrats de fonds distincts, les taux de déchéance prévus varient en fonction de différents facteurs, plus particulièrement le ratio de la valeur de marché actuelle par rapport à la valeur réelle garantie (« ratio VM/VG »), le statut d'identification fiscale et le temps restant jusqu'à la date potentielle de règlement (terme jusqu'à échéance).

***Hypothèses de la persistance des primes***

La persistance des primes s'entend de la régularité des dépôts au titre des contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire de police. Les hypothèses les plus probables relatives aux montants et à la durée du paiement des primes futures des polices d'assurance vie universelle se fondent sur les résultats techniques antérieurs et sur les données propres au niveau de la police, le cas échéant.

***Hypothèses relatives aux charges directement attribuables***

Des charges directement attribuables sont incluses dans les passifs au titre des contrats d'assurance pour prévoir les coûts d'administration futurs des polices en vigueur, notamment les coûts d'encaissement des primes, l'évaluation et le traitement des demandes de règlement, le calcul actuariel périodique, et les frais généraux attribuables connexes. Les estimations des frais d'administration des polices futurs sont basées sur les résultats techniques de la Société ainsi que sur les estimations des facteurs tels que les réductions contractuelles des coûts unitaires de l'externalisation, l'inflation, les changements de productivité, les volumes d'activité et les taux d'impôt.

### Contrats avec participation

Les passifs au titre des contrats d'assurance avec participation, qui constituent un bloc non significatif, comprennent la valeur actuelle des montants estimés des participations futures versées aux titulaires de police en fonction des barèmes de participation actuels.

### Polices ajustables

Les réductions prévues en 2024 des prestations au titre des polices ajustables visées sont non significatives (non significatives en 2023) et n'ont pas été utilisées pour réduire les passifs au titre des contrats d'assurance.

#### iii) Sensibilités à l'égard du risque d'assurance

Les sensibilités à l'égard de la MSC et du résultat illustrées dans le tableau ci-dessous se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2024	Incidence des modifications des hypothèses liées à la police			
	MSC (avant impôt)		Résultat (après impôt) <sup>[1]</sup>	
	Brut	Net	Brut	Net
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs pour les passifs d'assurance	(82 000) \$	(700) \$	(52 200) \$	6 700 \$
Variation défavorable de 2 % des taux de longévité futurs pour les passifs des rentes	(1 800)	(1 800)	100	100
Augmentation de 5 % des niveaux des charges futures	(14 200)	(14 100)	(5 400)	(5 300)
Variation défavorable de 10 % du comportement des titulaires de police (déchéances)	(234 700)	(182 300)	(121 100)	(48 100)

Au 31 décembre 2023	Incidence des modifications des hypothèses liées à la police			
	MSC (avant impôt)		Résultat (après impôt) <sup>[1]</sup>	
	Brut	Net	Brut	Net
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs pour les passifs d'assurance	(77 800) \$	600 \$	(54 000) \$	6 400 \$
Variation défavorable de 2 % des taux de longévité futurs pour les passifs des rentes	(1 900)	(1 900)	200	200
Augmentation de 5 % des niveaux des charges futures	(13 000)	(12 900)	(5 200)	(5 000)
Variation défavorable de 10 % du comportement des titulaires de police (déchéances)	(219 300)	(170 800)	(121 700)	(63 400)

<sup>[1]</sup> L'hypothèse repose sur un taux d'imposition prévu par la loi de 25,76 % (25,86 % en 2023) aux fins d'estimation du résultat net après impôt.

Ces sensibilités reflètent l'incidence d'une modification immédiate des hypothèses utilisées pour établir les passifs au titre des contrats d'assurance sur le bénéfice pour la MSC et le résultat. L'incidence sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires est égale à l'incidence sur le résultat net.

En vertu d'IFRS 17, la plupart des modifications des hypothèses ont une incidence directe sur la MSC, plutôt que sur les bénéfices. Pour les produits évalués en vertu du MEG, il y a une incidence de second ordre qui représente l'écart entre l'incidence des modifications des hypothèses évaluée aux taux d'actualisation en vigueur et l'incidence évaluée aux taux d'actualisation arrêtés. La plupart des taux arrêtés aux fins du calcul des incidences de la MSC ont été conclus au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour le portefeuille de contrats en vigueur. Compte tenu de l'importante hausse des taux d'intérêt en 2023, les taux d'actualisation en vigueur diffèrent maintenant de façon importante des taux d'actualisation arrêtés. Par conséquent, compte tenu des conditions actuelles du marché, une modification des hypothèses qui renforce les passifs sera évaluée, dans la MSC, à des taux d'intérêt plus bas que les taux en vigueur, ce qui donnera lieu à un renforcement des passifs, contrebalancé par la réduction de la MSC, et à une augmentation courante des bénéfices en raison de l'incidence des taux d'intérêt.

f) Risque opérationnel

Élément inhérent à toutes nos activités, le risque opérationnel est le risque de perte ou de dommages dus à des personnes, à l'insuffisance ou l'échec des processus et contrôles internes, aux systèmes ou à des événements extérieurs. Les défaillances opérationnelles peuvent causer des pertes ponctuelles involontaires, des inefficacités se traduisant par des pertes récurrentes, une atteinte à la réputation, ou des occasions manquées.

Le risque opérationnel est maintenu sous des seuils de tolérance au risque définis. Afin qu'elle puisse veiller au respect de ces seuils de tolérance au risque et qu'elle ait une bonne compréhension des enjeux et des événements à risque qui peuvent affecter son profil de risque opérationnel, la Société mène un certain nombre d'activités.

La Société a également recours à des indicateurs clés de risque pour évaluer ses processus commerciaux et ses activités opérationnelles et en assurer le suivi.

Le programme de gestion du risque opérationnel comprend également des examens trimestriels des risques et des stratégies d'atténuation. À l'issue de ce processus, la direction reçoit un rapport trimestriel qui présente la nature et l'ampleur de tous les risques opérationnels significatifs, les processus, politiques, procédures et contrôles en place pour gérer ces risques opérationnels significatifs et l'efficacité globale du processus de gestion du risque opérationnel, notamment les problèmes en matière de gestion du risque opérationnel et les mesures qui ont été ou qui seront prises pour les régler.

Le directeur de la conformité de la Société fait un rapport trimestriel au CAR, rapport qui donne notamment une assurance raisonnable quant à la conformité de la Société aux lois pertinentes et aux exigences réglementaires. De plus, les auditeurs internes analysent le bien-fondé des contrôles internes et présentent un rapport trimestriel à la direction et au CAR.

g) Risque de tiers

La Société entretient des relations d'affaires avec diverses tierces parties, notamment les distributeurs, les prestataires externes de services et les fournisseurs. Tout manquement par ces tierces parties à leurs engagements en matière de service ou aux normes qui leur ont été fixées pourrait avoir des conséquences sur la rentabilité de la Société ou sur sa réputation.

Les principaux contrôles appliqués pour gérer ce risque consistent en la mise en œuvre et l'observation vérifiée d'une politique approuvée par le conseil d'administration et de lignes directrices conformes aux exigences du BSIF en matière d'identification, d'évaluation, de gestion, de surveillance et de signalement à l'égard du risque de tiers. La Société fixe aussi des limites d'approbation régissant les ententes avec les tiers et surveille la performance de ces derniers en fonction de la taille, des risques, de la portée et de la complexité des liens qu'elle entretient avec eux.

h) Risque de modèle

Le risque de modèle est le risque d'une conception, d'une mise en œuvre et/ou d'une utilisation inappropriée d'un modèle. Bien que l'utilisation de données et de modèles génère de la valeur pour la Société et offre une valeur commerciale importante, elle s'accompagne du risque de perte ou de décisions inappropriées en raison de déficiences ou de limites de la modélisation, d'une mise en œuvre ou d'une utilisation inappropriée, de données inexacts ou inappropriées, ou d'hypothèses erronées. La Société a mis en place un examen à plusieurs niveaux de ses principaux modèles.

i) Risque juridique et réglementaire

La Société est soumise à une surveillance réglementaire étendue de la part des autorités de réglementation des services financiers dans les juridictions où elle exerce ses activités. Le risque juridique et réglementaire est le risque que des modifications des lois, des réglementations ou des politiques gouvernementales, ou de la manière dont elles sont interprétées ou appliquées, nous obligent à apporter des changements importants à notre stratégie et entraînent des coûts de mise en application plus élevés et une réaffectation des ressources pour mettre en œuvre les changements. Ces changements pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière, les processus comptables, les exigences en matière de capital, le cadre réglementaire de nos produits et services, la réglementation des pratiques de vente, les intermédiaires de vente et les gammes de produits, les exigences en matière de solvabilité et les pratiques de gouvernance d'entreprise, et pourraient imposer des restrictions à l'égard de nos activités. Tous ces changements pourraient avoir un effet négatif sur nos activités et nos opérations. Notre incapacité à nous conformer aux lois ou à mener nos activités conformément à l'évolution des attentes des autorités réglementaires ou du public pourrait nuire à notre réputation et entraîner des enquêtes réglementaires, des examens, des procédures, des règlements, des pénalités, des amendes, des restrictions à l'égard de nos activités, des litiges ou une incapacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans commerciaux.

#### 4. Placements de portefeuille

a) Actifs investis et passifs dérivés

Les justes valeurs des titres négociés sur des bourses reconnues sont déterminées en fonction des cours du marché. Les justes valeurs des placements non négociés sur des bourses reconnues sont soit fondées sur les prix en vigueur sur le marché pour des instruments qui présentent des caractéristiques et un profil de risque similaires ou sur des modèles d'évaluation internes ou externes qui ont recours à des données de marché observables et à des facteurs individuels comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des cours et des taux, selon ce qui est pertinent.

Les valeurs comptables et les justes valeurs de la trésorerie, des actifs investis et des passifs dérivés de la Société sont résumés ci-dessous :

		Total de la valeur comptable et de la juste valeur					
		Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
		Classement obligatoire	Désignation par election	Total	Classement obligatoire	Désignation par election	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN	23 908 \$	115 685 \$	139 593 \$	\$28 621 \$	150 152 \$	178 773 \$
Placements à court terme	JVRN	—	1 155 890	1 155 890	—	951 846	951 846
Obligations et débiteures	JVRN	211 473	5 901 574	6 113 047	215 908	5 917 467	6 133 375
Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement	JVRN	3 069 091	—	3 069 091	2 486 052	—	2 486 052
Actifs dérivés	JVRN	132	—	132	205	—	205
Autres actifs investis :							
Parts de capital d'amorçage des fonds distincts	JVRN	1 149	—	1 149	963	—	963
Marges sur contrat à terme standardisé	JVRN	—	90 957	90 957	—	67 016	67 016
Produits de placement à recevoir	JVRN	1 822	31 639	33 461	2 943	32 312	35 255
				10 603			
Total des actifs investis	JVRN	3 307 575 \$	7 295 745 \$	320 \$	2 734 692 \$	7 118 793 \$	9 853 485 \$
Passifs dérivés	JVRN	657 \$	— \$	657 \$	711 \$	— \$	711 \$

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent à ce qui suit :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Trésorerie	23 908 \$	28 621 \$
Équivalents de trésorerie	115 685	150 152
Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 593 \$	178 773 \$

c) Obligations et débetures

Les tableaux suivants résument la juste valeur et le rendement moyen des placements de la Société dans des obligations et débetures, selon le type d'obligation et la durée à courir avant l'échéance.

	Au 31 décembre 2024				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
<b>Obligations et débetures à la juste valeur par le biais du résultat net</b>					
Gouvernement fédéral					
Valeur comptable	4 057 \$	25 205 \$	16 046 \$	227 939 \$	273 247 \$
Rendement moyen	3.07%	2.87%	3.13%	3.35%	3.29%
Gouvernement provincial (Canada)					
Valeur comptable	— \$	35 813 \$	53 131 \$	1 882 772 \$	1 971 716 \$
Rendement moyen	—	3.11%	3.90%	4.24%	4.21%
Gouvernement municipal (Canada)					
Valeur comptable	— \$	1 108 \$	— \$	897 \$	2 005 \$
Rendement moyen	—	3.19%	—	4.43%	3.74%
Sociétés					
Valeur comptable	2 947 \$	78 098 \$	350 837 \$	3 043 449 \$	3 475 331 \$
Rendement moyen	3.20%	4.11%	4.61%	4.96%	4.91%
Émetteurs étrangers					
Valeur comptable	— \$	— \$	— \$	390 748 \$	390 748 \$
Rendement moyen	—	—	—	4.81%	4.81%
<b>Total</b>	<b>7 004 \$</b>	<b>140 224 \$</b>	<b>420 014 \$</b>	<b>5 545 805 \$</b>	<b>6 113 047 \$</b>

	Au 31 décembre 2023				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	
<b>Obligations et débetures à la juste valeur par le biais du résultat net</b>					
Gouvernement fédéral					
Valeur comptable	— \$	20 889 \$	21 070 \$	230 416 \$	272 375 \$
Rendement moyen	—	3.62%	3.09%	3.04%	3.08%
Gouvernement provincial (Canada)					
Valeur comptable	944 \$	33 580 \$	27 975 \$	1 946 829 \$	2 009 328 \$
Rendement moyen	4.78%	3.82%	3.83%	4.01%	4.00%
Gouvernement municipal (Canada)					
Valeur comptable	532 \$	— \$	554 \$	917 \$	2 003 \$
Rendement moyen	4.88%	—	3.68%	4.26%	4.27%
Sociétés					
Valeur comptable	20 453 \$	63 378 \$	246 483 \$	3 136 847 \$	3 467 161 \$
Rendement moyen	5.31%	4.89%	5.03%	5.02%	5.02%
Émetteurs étrangers					
Valeur comptable	— \$	— \$	— \$	382 508 \$	382 508 \$
Rendement moyen	—	—	—	4.92%	4.92%
<b>Total</b>	<b>21 929 \$</b>	<b>117 847 \$</b>	<b>296 082 \$</b>	<b>5 697 517 \$</b>	<b>6 133 375 \$</b>

d) Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement

Le tableau ci-dessous indique la juste valeur des placements que la Société détient dans des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement.

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	Juste valeur	Juste valeur
Fonds négociés en bourse	1 114 292 \$	802 301 \$
Fonds communs de placement	1 793 060	1 539 024
Autres fonds	161 739	144 727
Total	3 069 091 \$	2 486 052 \$

e) Total des produits (pertes) de placement

	Total de la juste valeur par le biais du résultat net	
	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023
Trésorerie et placements à court terme		
Produits d'intérêts	63 993 \$	58 043 \$
Profits (pertes) <sup>[1]</sup>	61 098	(11 372)
Obligations et débetures		
Produits d'intérêts	282 081	270 246
Profits (pertes) <sup>[1]</sup>	(71 473)	413 461
Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement		
Profits (pertes) <sup>[1]</sup>	433 325	287 033
Dividendes	127 365	75 443
Dérivés		
Profits (pertes) <sup>[1]</sup>	109 617	117 717
Baux fonciers	—	3
Produits divers	893	1 257
Total des produits (pertes) de placement	1 006 899	1 211 831
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis		
Incidence des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(366 942)	(983 848)
Intérêts capitalisés <sup>[2]</sup>	(563 597)	(289 565)
	(930 539)	(1 273 413)
Produits financiers (charges financières) de réassurance liés aux contrats de réassurance détenus		
Incidence des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(36 613)	238 445
Intérêts capitalisés <sup>[2]</sup>	160 175	90 216
	123 562	328 661
Diminution (augmentation) des passifs au titre des contrats d'investissement		
Variation brute des autres passifs au titre de contrats d'assurance et des contrats d'investissement	(165)	(276)
	(165)	(276)
Total du résultat des placements	199 757	266 803
Moins : charges liées aux placements	5 566	5 233
Moins : impôt sur les placements	1 181	1 971
Total du résultat des placements déduction faite des charges liées aux placements et de l'impôt sur les placements	193 010 \$	259 599 \$

<sup>[1]</sup> Les profits (pertes) comprennent les profits (pertes) réalisés et latents.

<sup>[2]</sup> Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts capitalisés à l'égard des flux de trésorerie d'exécution sont fondés sur les taux courants. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ces intérêts sont fondés sur les taux arrêtés.

f) Titres donnés en garantie

Dans le cadre de ses activités liées aux dérivés, la Société a donné des placements à court terme en garantie des marges sur contrat à terme standardisé. Les actifs donnés en garantie par la Société uniquement pour fournir une garantie aux contreparties sont classés dans l'état de la situation financière à titre d'autres actifs investis.

Les actifs donnés en garantie seront retournés à la Société lorsque la transaction sous-jacente sera résiliée. Si la Société était incapable de s'acquitter de son obligation lors du règlement d'un contrat à terme standardisé, la contrepartie serait en droit d'utiliser les actifs donnés en garantie pour régler l'obligation. Les exigences en matière de garantie sont déterminées selon les variations de la valeur de marché des contrats à terme standardisés en vigueur. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des titres donnés en garantie par la Société s'élevait à 90 957 \$ (67 016 \$ en 2023).

## 5. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

a) Hiérarchie de la juste valeur

La Société suit la hiérarchie suivante pour déterminer et présenter la juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : Cette catégorie englobe les actifs financiers et les passifs financiers qui sont évalués en tout ou en partie en référence aux prix cotés sur des marchés actifs. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
- Niveau 2 : Cette catégorie englobe les actifs financiers et les passifs financiers qui sont évalués selon une technique d'évaluation fondée sur des hypothèses corroborées par les prix de transactions courants observables sur le marché pour le même instrument ou des données de marché disponibles. Les principales catégories d'actifs incluses dans cette catégorie sont les actifs financiers dont le prix est obtenu par l'entremise de services d'évaluation des prix selon les cotes fournies par les courtiers, et qui ne sont pas déterminés sur un marché actif.
- Niveau 3 : Cette catégorie englobe les actifs financiers et les passifs financiers dont la juste valeur est déterminée selon une technique (un modèle) d'évaluation qui, aux fins de l'évaluation globale, s'appuie sur une quantité négligeable de données d'entrée qui ne sont pas observables sur le marché.

Les tableaux suivants présentent les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur ainsi que leur pourcentage relatif dans chacun des niveaux de la hiérarchie de la juste valeur.

	Au 31 décembre 2024		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2
<b>Actifs financiers</b>			
Juste valeur par le biais du résultat net			
Obligations et débetures	6 113 047 \$	—	100 %
Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement	3 069 091	100 %	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 593	17 %	83 %
Placements à court terme	1 155 890	—	100 %
Marges sur contrat à terme standardisé	90 957	—	100 %
Parts de capital d'amorçage des fonds distincts	1 149	100 %	—
Contrats à terme de gré à gré	132	—	100 %
<b>Passifs financiers</b>			
Contrats à terme de gré à gré	657 \$	—	100 %
<b>Actifs nets des fonds distincts</b>	<b>643 508 \$</b>	<b>93 %</b>	<b>7 %</b>
	Au 31 décembre 2023		
	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2
<b>Actifs financiers</b>			
Juste valeur par le biais du résultat net			
Obligations et débetures	6 133 375 \$	—	100 %
Fonds négociés en bourse et fonds communs de placement	2 486 052	100 %	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	178 773	16 %	84 %
Placements à court terme	951 846	—	100 %
Marges sur contrat à terme standardisé	67 016	—	100 %
Parts de capital d'amorçage des fonds distincts	963	100 %	—
Contrats à terme de gré à gré	205	—	100 %
<b>Passifs financiers</b>			
Contrats à terme de gré à gré	711 \$	—	100 %
<b>Actifs nets des fonds distincts</b>	<b>651 077 \$</b>	<b>92 %</b>	<b>8 %</b>

b) Transferts des instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3

En 2024, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2 (aucun en 2023).

## 6. Dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui tirent leur valeur des variations sous-jacentes des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de taux, des actions ou d'autres mesures financières. Ces instruments comprennent les dérivés de taux d'intérêt, de change, sur actions et de crédit.

La Société utilise différents instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux variations des risques (de crédit, de taux d'intérêt, de change et sur actions) découlant des passifs au titre des contrats d'assurance dans le cadre d'un programme de gestion actif-passif.

La Société a conclu des contrats à terme standardisés qui sont des dérivés négociés sur des marchés organisés et réglementés et qui se composent essentiellement de contrats à terme standardisés sur actions et d'options. Le reste des instruments dérivés de la Société comprend des transactions hors bourse qui sont négociées de gré à gré entre la Société et la contrepartie au contrat. Il s'agit de contrats de change à terme.

Les montants nominaux de référence ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux de référence ne représentent pas le profit (ou la perte) éventuel lié au risque de marché et ne sont pas représentatifs du risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés.

Le BSIF a publié les lignes directrices en matière d'information à l'égard de trois mesures des instruments dérivés : le coût de remplacement positif qui correspond à la juste valeur dans la mesure où celle-ci est positive; le montant de l'équivalent-crédit qui sert à évaluer le risque de crédit; et le montant de l'équivalent-crédit pondéré en fonction du risque. Le montant de l'équivalent-crédit est le coût de remplacement positif plus un montant représentant le risque de crédit potentiel futur, tel qu'il est énoncé dans les lignes directrices du BSIF en matière de fonds propres (« lignes directrices relatives aux fonds propres »). Le montant de l'équivalent-crédit pondéré en fonction du risque correspond au montant de l'équivalent-crédit pondéré selon la nature de l'instrument dérivé et le niveau de solvabilité des contreparties, tel qu'il est prévu aux exigences relatives aux fonds propres.

	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Coût de remplacement positif <sup>[1]</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Exigence relative aux fonds propres	Coût de remplacement positif <sup>[1]</sup>	Montant de l'équivalent-crédit	Exigence relative aux fonds propres
Contrats de change à terme	132 \$	1 386 \$	4 \$	205 \$	1 346 \$	4 \$
Total	132 \$	1 386 \$	4 \$	205 \$	1 346 \$	4 \$

<sup>[1]</sup> Correspond au coût de remplacement de tous les contrats assortis d'une juste valeur positive.

### a) Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une contrepartie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance. Dans les swaps sur défaillance, l'acheteur de l'option acquiert du vendeur de l'option, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur de l'option peut payer la prime convenue dès le départ ou sur une certaine période. La protection de crédit indemnise l'acheteur de l'option à l'égard de toute moins-value de l'actif de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite, l'abaissement de la notation de crédit ou un défaut de paiement. Le règlement peut se faire au comptant ou par livraison physique, ce qui exige la livraison de l'actif de référence au vendeur de l'option.

b) Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en bourse. Ils sont fondés sur un engagement de payer ou de recevoir un montant en trésorerie basé sur la différence entre le prix prévu au contrat d'un placement à revenu fixe sous-jacent et son prix correspondant du marché à une date future déterminée. Il ne se fait aucune livraison réelle du placement à revenu fixe sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards et comportent des dates de règlement standard.

Certaines polices d'assurance vie universelle émises par la Société permettent au titulaire de police de choisir un taux crédité d'intérêt lié aux variations d'un fonds synthétique mondial d'obligations d'État. La Société utilise une stratégie de placement axée sur les contrats à terme standardisés et le marché monétaire pour couvrir ce risque et dégager un rendement suffisant pour couvrir l'intérêt crédité basé sur les variations du fonds synthétique d'obligations plus un écart. Tous les contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt dans lesquels la Société investit sont utilisés pour soutenir cette stratégie de placement.

c) Dérivés sur actions

Les contrats à terme sur indice boursier, qui sont des contrats standardisés négociés en bourse, sont des engagements à payer ou à recevoir un montant en trésorerie basé sur la différence entre le prix prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et son prix correspondant du marché à une date future déterminée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standard et comportent des dates de règlement standard.

La Société conclut des contrats à terme standardisés sur indice boursier pour l'aider à gérer l'exposition aux risques liés aux garanties au décès et à l'échéance de ses polices de fonds distincts.

Certaines polices d'assurance vie universelle émises par la Société permettent au titulaire de police de choisir un taux crédité d'intérêt lié aux variations de certains indices boursiers ou fonds communs de placement. La Société utilise une combinaison de placements dans des fonds négociés en bourse, des fonds communs de placement et une stratégie axée sur les instruments dérivés pour couvrir ce risque et dégager un rendement suffisant pour couvrir l'intérêt crédité basé sur les variations de ces indices boursiers plus un écart.

La Société conclut également des contrats à terme standardisés sur indice boursier dans le cadre d'une gestion stratégique des placements qui vise à réduire son exposition à la variation des cours des actions.

d) Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des contrats négociés hors bourse dans le cadre desquels une contrepartie conclut un contrat avec une autre pour échanger un montant donné d'une monnaie contre la livraison d'un montant donné d'une seconde monnaie, à une date future ou à diverses dates futures.

La Société conclut des contrats de change à terme pour l'aider à gérer l'exposition aux risques liés aux garanties au décès et à l'échéance de certaines de ses polices de fonds distincts.

Certaines polices d'assurance vie universelle émises par la Société permettent au titulaire de police de choisir un taux crédité d'intérêt lié aux variations de certains indices boursiers. Dans certains cas, le taux crédité d'intérêt est lié à l'équivalent en dollars canadiens des indices boursiers; la Société conclut alors des contrats de change à terme pour gérer l'exposition au risque de change.

e) Récapitulatif des montants nominaux de référence et juste valeur des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des montants nominaux de référence des instruments dérivés de la Société aux dates indiquées. Tous les contrats arrivent à échéance d'ici un an.

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Contrats négociés en bourse		
Contrats à terme standardisés sur actions et autres contrats	781 378 \$	628 485 \$
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	—	4 769
Contrats négociés hors bourse		
Contrats de change à terme	(87 301)	(69 536)
<b>Total</b>	<b>694 077 \$</b>	<b>563 718 \$</b>

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des instruments financiers dérivés de la Société aux dates indiquées. Tous les contrats arrivent à échéance d'ici un an.

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Contrats de change à terme	132 \$	205 \$
<b>Actifs dérivés</b>	<b>132</b>	<b>205</b>
Contrats de change à terme	657	711
<b>Passifs dérivés</b>	<b>657 \$</b>	<b>711 \$</b>

f) Dérivés incorporés

Les options sur indices de marché de la Société incluses dans ses contrats d'assurance vie universelle ont été identifiées comme dérivés incorporés. Les rendements des divers indices sont transférés directement aux titulaires de police et les comptes clients sont crédités quotidiennement. Ils ne sont pas séparés à des fins d'évaluation et sont inclus dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance.

g) Couvertures des fonds distincts

La Société utilise des contrats à terme standardisés sur actions et des contrats de change à terme pour couvrir l'exposition aux risques liés aux garanties au décès, à l'échéance et au retrait de ses polices de fonds distincts. Ces contrats sont comptabilisés à la valeur de marché, les profits (pertes) étant immédiatement comptabilisés dans les produits des placements. De plus, des produits d'intérêts sont gagnés sur les placements à court terme qui sont donnés en garantie pour les contrats à terme standardisés.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants nominaux de référence et les valeurs comptables des instruments dérivés des programmes de couverture de la Société aux dates indiquées.

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Montant nominal de référence	Date d'expiration	Valeur comptable	Montant nominal de référence	Date d'expiration	Valeur comptable
Contrats à terme standardisés sur actions	(56 721) \$	Mars 2025	— \$	(65 330) \$	Mars 2024	— \$
Contrats de change à terme	18 348	Mars 2025	(82)	21 686	Mars 2024	205
<b>Total</b>	<b>(38 373) \$</b>		<b>(82) \$</b>	<b>(43 644) \$</b>		<b>205 \$</b>

## 7. Autres actifs

Les autres actifs et leurs montants figurent dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts à recevoir	1 449 \$	— \$
Créances	2 984	3 162
Prêts commerciaux	3 568	7 106
Immobilisations corporelles	5 436	5 205
Actifs au titre de droits d'utilisation <sup>[1]</sup>	7 063	8 774
Immobilisations incorporelles	19 076	20 512
Actifs payés d'avance <sup>[2]</sup>	66 523	67 272
<b>Total</b>	<b>106 099 \$</b>	<b>112 031 \$</b>

<sup>[1]</sup> Pour plus de précisions sur les actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location immobilière, se reporter à la section a) ci-dessous.

<sup>[2]</sup> Les actifs payés d'avance comprennent des coûts de conversion de 2020 à 2023 liés à une entente d'externalisation sur 25 ans. La nature des charges encourues permettra de fournir les services à l'avenir. La Société amortira ces charges sur environ 18 ans (les 25 ans que durera le contrat moins les 7 ans estimés nécessaires pour achever la conversion et commencer à utiliser activement la nouvelle plateforme). La Société pourra ainsi bénéficier effectivement des avantages de l'entente pendant la durée de vie utile du projet de transformation.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les actifs payés d'avance ont fait l'objet d'une dépréciation de 3 195 \$ (2023 – néant). En 2024, les dispositions visant les actifs entièrement amortis comprennent 3 \$ (2023 – 246 \$) pour les immobilisations corporelles et 1 752 \$ (2023 – néant) pour les immobilisations incorporelles. Aucune des immobilisations incorporelles n'a été donnée en garantie d'un passif ou n'est assortie de titres limités.

### a) Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location immobilière

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde d'ouverture	8 774 \$	10 777 \$
Charge de dépréciation pour l'exercice	(1 711)	(2 003)
<b>Total</b>	<b>7 063 \$</b>	<b>8 774 \$</b>

## 8. Contrats d'assurance

La répartition des groupes de passifs au titre des contrats d'assurance est présentée dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Passifs au titre des contrats d'assurance</b>		
Passifs au titre des contrats d'assurance, excluant les passifs pour le compte des titulaires des contrat de fonds distincts	11 682 248 \$	11 162 204 \$
Passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires des contrat de fonds distincts	643 508	651 077
<b>Total des passifs au titre des contrats d'assurance</b>	<b>12 325 756 \$</b>	<b>11 813 281 \$</b>

### Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les variations de la valeur comptable nette des contrats d'assurance émis au cours de la période, qui sont principalement des contrats d'assurance vie individuelle. Les variations comprennent celles liées aux flux de trésorerie et aux montants comptabilisés en résultat net.

Trois types de tableaux sont présentés :

- des tableaux présentant une analyse distincte des variations des passifs au titre de la couverture restante et des passifs au titre des sinistres survenus, ainsi qu'un rapprochement avec les postes de l'état du résultat net;
- des tableaux présentant une analyse des variations des contrats par composante d'évaluation, y compris des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, un ajustement au titre du risque et une MSC pour les portefeuilles;
- des tableaux présentant l'incidence sur les composantes d'évaluation pour les contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de l'exercice.

**a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus**

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs ou des passifs au titre des contrats d'assurance émis, y compris les montants pour la couverture restante et pour les sinistres survenus, pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
	Élément de perte exclu	Élément de perte		
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	— \$	— \$	— \$	— \$
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	10 552 903	487 702	121 599	11 162 204
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2024, montant net</b>	<b>10 552 903 \$</b>	<b>487 702 \$</b>	<b>121 599 \$</b>	<b>11 162 204 \$</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>(821 695)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(821 695)</b>
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>				
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(15 945)	598 266	582 321
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires (services futurs)	—	(175 411)	—	(175 411)
Variations des passifs au titre des sinistres survenus (services passés)	—	—	6 000	6 000
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	45 331	—	—	45 331
	<b>45 331</b>	<b>(191 356)</b>	<b>604 266</b>	<b>458 241</b>
<b>Composants investissements</b>	<b>(234 540)</b>	<b>—</b>	<b>234 540</b>	<b>—</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(1 010 904)</b>	<b>(191 356)</b>	<b>838 806</b>	<b>(363 454)</b>
(Produits financiers) charges financières d'assurance	920 278	10 261	—	930 539
<b>Total des variations dans l'état du résultat net</b>	<b>(90 626)</b>	<b>(181 095)</b>	<b>838 806</b>	<b>567 085</b>
<b>Flux de trésorerie</b>				
Primes et impôt sur les primes reçus	983 815	—	—	983 815
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance payés, y compris les composants investissements	—	—	(827 831)	(827 831)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(203 025)	—	—	(203 025)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>780 790</b>	<b>—</b>	<b>(827 831)</b>	<b>(47 041)</b>
<b>Solde de clôture, montant net</b>	<b>11 243 067 \$</b>	<b>306 607 \$</b>	<b>132 574 \$</b>	<b>11 682 248 \$</b>
Solde de clôture des actifs au titre des contrats d'assurance				—
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance	11 243 067	306 607	132 574	11 682 248
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2024, montant net</b>	<b>11 243 067 \$</b>	<b>306 607 \$</b>	<b>132 574 \$</b>	<b>11 682 248 \$</b>

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus	Total
	Élément de perte exclu	Élément de perte		
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	— \$	— \$	— \$	— \$
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	9 451 849	450 084	137 533	10 039 466
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2023, montant net</b>	<b>9 451 849 \$</b>	<b>450 084 \$</b>	<b>137 533 \$</b>	<b>10 039 466 \$</b>
<b>Produits des activités d'assurance</b>	<b>(777 757)</b>	—	—	<b>(777 757)</b>
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>				
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(14 930)	593 442	578 512
Pertes et reprises de pertes sur les contrats déficitaires (services futurs)	—	44 418	—	44 418
Variations des passifs au titre des sinistres survenus (services passés)	—	—	1 000	1 000
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	26 546	—	—	26 546
	<b>26 546</b>	<b>29 488</b>	<b>594 442</b>	<b>650 476</b>
<b>Composants investissements</b>	<b>(172 654)</b>	—	<b>172 654</b>	—
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(923 865)</b>	<b>29 488</b>	<b>767 096</b>	<b>(127 281)</b>
(Produits financiers) charges financières d'assurance	1 265 283	8 130	—	1 273 413
<b>Total des variations dans l'état du résultat net</b>	<b>341 418</b>	<b>37 618</b>	<b>767 096</b>	<b>1 146 132</b>
<b>Flux de trésorerie</b>				
Primes et impôt sur les primes reçus	945 290	—	—	945 290
Sinistres et autres charges afférentes aux activités d'assurance payés, y compris les composants investissements	—	—	(783 030)	(783 030)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(185 654)	—	—	(185 654)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>759 636</b>	—	<b>(783 030)</b>	<b>(23 394)</b>
<b>Solde de clôture, montant net</b>	<b>10 552 903 \$</b>	<b>487 702 \$</b>	<b>121 599 \$</b>	<b>11 162 204 \$</b>
Solde de clôture des actifs au titre des contrats d'assurance	—	—	—	—
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance	10 552 903	487 702	121 599	11 162 204
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2023, montant net</b>	<b>10 552 903 \$</b>	<b>487 702 \$</b>	<b>121 599 \$</b>	<b>11 162 204 \$</b>

Les actifs au titre des flux de trésorerie d'acquisition comptabilisés avant la comptabilisation initiale du contrat sont négligeables pour la Société.

**b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes**

Les tableaux suivants présentent les variations des actifs ou des passifs au titre des contrats d'assurance émis, y compris des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, un ajustement au titre du risque et une MSC, pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Juste valeur	Autres	
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	8 891 793	1 300 754	805 520	164 137	11 162 204
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2024, montant net</b>	<b>8 891 793 \$</b>	<b>1 300 754 \$</b>	<b>805 520 \$</b>	<b>164 137 \$</b>	<b>11 162 204 \$</b>
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(75 511)	(12 297)	(87 808)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	—	(99 452)	—	—	(99 452)
Ajustements liés à l'expérience	(6 782)	—	—	—	(6 782)
<b>Variations relatives aux services fournis au cours de la période</b>	<b>(6 782)</b>	<b>(99 452)</b>	<b>(75 511)</b>	<b>(12 297)</b>	<b>(194 042)</b>
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(125 851)	76 888	13	49 181	231
Variations des estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(38 901)	22 147	50 857	(34 105)	(2)
Variations des estimations relatives aux pertes et aux reprises de pertes au titre de contrats déficitaires	(162 494)	(13 147)	—	—	(175 641)
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>(327 246)</b>	<b>85 888</b>	<b>50 870</b>	<b>15 076</b>	<b>(175 412)</b>
Ajustement des passifs au titre des sinistres survenus	6 000	—	—	—	6 000
<b>Variations relatives aux services passés</b>	<b>6 000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>6 000</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(328 028)</b>	<b>(13 564)</b>	<b>(24 641)</b>	<b>2 779</b>	<b>(363 454)</b>
(Produits financiers) charges financières d'assurance	850 874	54 418	18 791	6 456	930 539
<b>Total des variations dans l'état du résultat net</b>	<b>522 846</b>	<b>40 854</b>	<b>(5 850)</b>	<b>9 235</b>	<b>567 085</b>
Primes reçues	983 815	—	—	—	983 815
Sinistres et autres charges payés	(827 831)	—	—	—	(827 831)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(203 025)	—	—	—	(203 025)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>(47 041)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(47 041)</b>
<b>Solde de clôture, montant net</b>	<b>9 367 598 \$</b>	<b>1 341 608 \$</b>	<b>799 670 \$</b>	<b>173 372 \$</b>	<b>11 682 248 \$</b>
Solde de clôture des actifs au titre des contrats d'assurance	—	—	—	—	—
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance	9 367 598	1 341 608	799 670	173 372	11 682 248
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2024, montant net</b>	<b>9 367 598 \$</b>	<b>1 341 608 \$</b>	<b>799 670 \$</b>	<b>173 372 \$</b>	<b>11 682 248 \$</b>

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Juste valeur	Autres	
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats d'assurance	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats d'assurance	7 846 261	1 202 734	835 421	155 050	10 039 466
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2023, montant net</b>	<b>7 846 261 \$</b>	<b>1 202 734 \$</b>	<b>835 421 \$</b>	<b>155 050 \$</b>	<b>10 039 466 \$</b>
MSC comptabilisée à l'égard des services fournis	—	—	(79 658)	(12 992)	(92 650)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	—	(82 997)	—	—	(82 997)
Ajustements liés à l'expérience	(1 357)	—	—	—	(1 357)
<b>Variations relatives aux services fournis au cours de la période</b>	<b>(1 357)</b>	<b>(82 997)</b>	<b>(79 658)</b>	<b>(12 992)</b>	<b>(177 004)</b>
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(109 298)	68 479	2	40 888	71
Variations des estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	8 161	(13 395)	33 511	(23 972)	4 305
Variations des estimations relatives aux pertes et aux reprises de pertes au titre de contrats déficitaires	41 580	2 767	—	—	44 347
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>(59 557)</b>	<b>57 851</b>	<b>33 513</b>	<b>16 916</b>	<b>48 723</b>
Ajustement des passifs au titre des sinistres survenus	1 000	—	—	—	1 000
<b>Variations relatives aux services passés</b>	<b>1 000</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 000</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(59 914)</b>	<b>(25 146)</b>	<b>(46 145)</b>	<b>3 924</b>	<b>(127 281)</b>
(Produits financiers) charges financières d'assurance	1 128 840	123 166	16 244	5 163	1 273 413
<b>Total des variations dans l'état du résultat net</b>	<b>1 068 926</b>	<b>98 020</b>	<b>(29 901)</b>	<b>9 087</b>	<b>1 146 132</b>
Primes reçues	945 290	—	—	—	945 290
Sinistres et autres charges payés	(783 030)	—	—	—	(783 030)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(185 654)	—	—	—	(185 654)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>(23 394)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(23 394)</b>
<b>Solde de clôture, montant net</b>	<b>8 891 793 \$</b>	<b>1 300 754 \$</b>	<b>805 520 \$</b>	<b>164 137 \$</b>	<b>11 162 204 \$</b>
Solde de clôture des actifs au titre des contrats d'assurance	—	—	—	—	—
Solde de clôture des passifs au titre des contrats d'assurance	8 891 793	1 300 754	805 520	164 137	11 162 204
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2023, montant net</b>	<b>8 891 793 \$</b>	<b>1 300 754 \$</b>	<b>805 520 \$</b>	<b>164 137 \$</b>	<b>11 162 204 \$</b>

i) Variation des hypothèses et mesures prises par la direction

Les tableaux suivants présentent les incidences nettes des variations des hypothèses sur le résultat net et la MSC.

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Incidences sur le résultat net (après impôt)	MSC différée (avant impôt)	Incidences sur le résultat net (après impôt)	MSC différée (avant impôt)
Mortalité	49 \$	(76) \$	— \$	(1)
Comportement des titulaires de police	(28)	52	—	—
Charges	(4)	(9)	—	(2)
Améliorations des modèles et autres	11	(9)	9	14
Incidence totale des variations des hypothèses	28 \$	(42) \$	9 \$	11

En 2024, les mises à jour des hypothèses actuarielles liées au passif au titre des contrats d'assurance visaient principalement la mortalité et le comportement des titulaires de police.

Les activités d'assurance vie individuelle (notamment l'assurance vie universelle et l'assurance vie temporaire) ont été touchées par des mises à jour de la mortalité liées à des attentes révisées à l'égard des résultats de mortalité future, qui étaient défavorables à la MSC. Les mises à jour des hypothèses ont également comptabilisé l'incidence du comportement des titulaires de police sur les produits d'assurance vie universelle. Les hypothèses liées aux charges ont été mises à jour pour tenir compte des résultats de la Société en matière d'inflation et des changements récents au niveau des opérations.

**c) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice**

Les tableaux suivants présentent l'incidence sur les composantes d'évaluation pour les contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours des périodes présentées.

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	168,634 \$	4,691 \$	173,325 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	408 011	9 463	417 474
<b>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie</b>	<b>576 645</b>	<b>14 154</b>	<b>590 799</b>
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(699 864)	(16 786)	(716 650)
Ajustement au titre du risque non financier	74 025	2 863	76 888
MSC	49 194	—	49 194
<b>Total des pertes comptabilisées à la comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>231 \$</b>	<b>231 \$</b>

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023		
	Contrats rentables émis	Contrats déficitaires émis	Total
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	164,701 \$	41 \$	164,742 \$
Montants à payer au titre des sinistres et des autres charges afférentes aux activités d'assurance	387 714	200	387 914
<b>Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie</b>	<b>552 415</b>	<b>241</b>	<b>552 656</b>
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	(661 747)	(207)	(661 954)
Ajustement au titre du risque non financier	68 442	37	68 479
MSC	40 890	—	40 890
<b>Total des pertes comptabilisées à la comptabilisation initiale</b>	<b>— \$</b>	<b>71 \$</b>	<b>71 \$</b>

**9. Passifs au titre des contrats d'assurance**

La Société a classé ses rentes individuelles à taux fixe à titre de contrats d'investissement. Les passifs qui y sont associés correspondent aux sommes en dépôt versées à la Société en vertu de ces contrats et accumulées jusqu'à la date du jour selon les taux d'intérêt garantis par contrat.

Les passifs au titre des contrats d'investissement sont évalués au coût amorti et comptabilisés lorsqu'un tel contrat est conclu. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société comptabilise ces passifs à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du contrat d'investissement. Pour les périodes ultérieures, la Société évalue les passifs au titre des contrats d'investissement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le passif est décomptabilisé lorsque le contrat d'investissement expire, est exécuté ou est annulé.

Le tableau suivant présente de l'information détaillée sur les changements apportés aux passifs au titre des contrats d'investissement, constitués principalement de rentes à taux fixe.

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde d'ouverture	12 038 \$	15 046 \$
Intérêts	165	275
Retraits	(2 755)	(2 834)
Paiements des sinistres	—	(449)
Total des variations nettes	(2 590)	(3 008)
<b>Solde de clôture</b>	<b>9 448 \$</b>	<b>12 038 \$</b>

## 10. Contrats de réassurance détenus

### Variations des valeurs comptables des contrats de réassurance

Les tableaux suivants présentent les variations des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance détenus au cours de la période, qui sont principalement des contrats d'assurance vie individuelle. Les variations comprennent celles liées aux flux de trésorerie et aux montants comptabilisés en résultat net.

Trois types de tableaux sont présentés:

- a) des tableaux présentant une analyse distincte des variations des actifs au titre de la couverture restante et des passifs au titre des sinistres survenus, ainsi qu'un rapprochement avec les postes de l'état du résultat net;
- b) des tableaux présentant une analyse des variations des contrats par composante d'évaluation, y compris des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, un ajustement au titre du risque et une MSC pour les portefeuilles;
- c) des tableaux présentant l'incidence sur les composantes d'évaluation pour les contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de l'exercice.

**a) Analyse en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus**

Les tableaux suivants présentent les variations des contrats de réassurance détenus, y compris la couverture restante et les montants recouvrables pour les sinistres survenus découlant des affaires cédées, pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

	Actifs au titre de la couverture restante		Actifs au titre des sinistres survenus	Total
	Élément de reprise de perte exclu	Élément de reprise de perte		
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 802 366 \$	234 284 \$	134 136 \$	3 170 786 \$
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	—	—	—
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2024, montant net</b>	<b>2 802 366 \$</b>	<b>234 284 \$</b>	<b>134 136 \$</b>	<b>3 170 786 \$</b>
<b>Variations des produits</b>				—
<b>Répartition des primes d'assurance payées</b>	(531 837)	—	—	(531 837)
<b>Montants recouvrables auprès de réassureurs</b>				
Recouvrement de sinistres survenus et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(6 747)	441 922	435 175
Recouvrements et ajustements à la baisse du recouvrement de perte liés aux contrats déficitaires sous-jacents	—	(168 853)	—	(168 853)
Ajustement des actifs au titre des sinistres survenus	—	—	4 300	4 300
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(531 837)</b>	<b>(175 600)</b>	<b>446 222</b>	<b>(261 215)</b>
Composants investissements et remboursements de primes	(10 985)	—	10 985	—
<b>Charges nettes des contrats de réassurance</b>	<b>(542 822)</b>	<b>(175 600)</b>	<b>457 207</b>	<b>(261 215)</b>
(Produits financiers) charges financières liés aux contrats de réassurance, montant net	122 508	1 054	—	123 562
<b>Total des variations dans l'état du résultat net</b>	<b>(420 314)</b>	<b>(174 546)</b>	<b>457 207</b>	<b>(137 653)</b>
<b>Flux de trésorerie</b>				—
Primes payées	452 351	—	—	452 351
Montants reçus	—	—	(447 657)	(447 657)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>452 351</b>	<b>—</b>	<b>(447 657)</b>	<b>4 694</b>
<b>Solde de clôture, montant net</b>	<b>2 834 403 \$</b>	<b>59 738 \$</b>	<b>143 686 \$</b>	<b>3 037 827 \$</b>
Solde de clôture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 834 403	59 738	143 686	3 037 827
Solde de clôture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	—	—	—
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2024, montant net</b>	<b>2 834 403 \$</b>	<b>59 738 \$</b>	<b>143 686 \$</b>	<b>3 037 827 \$</b>

	Actifs au titre de la couverture restante		Actifs au titre des sinistres survenus	Total
	Élément de reprise de perte exclu	Élément de reprise de perte		
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 625 265 \$	238 603 \$	158 443 \$	3 022 311 \$
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	—	—	—
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2023, montant net</b>	<b>2 625 265 \$</b>	<b>238 603 \$</b>	<b>158 443 \$</b>	<b>3 022 311 \$</b>
<b>Variations des produits</b>	—	—	—	—
<b>Répartition des primes d'assurance payées</b>	<b>(521 522)</b>	—	—	<b>(521 522)</b>
<b>Montants recouvrables auprès de réassureurs</b>	—	—	—	—
Recouvrement de sinistres survenus et d'autres charges afférentes aux activités d'assurance	—	(6 664)	449 443	442 779
Recouvrements et ajustements à la baisse du recouvrement de perte liés aux contrats déficitaires sous-jacents	—	1 568	—	1 568
Ajustement des actifs au titre des sinistres survenus	—	—	(700)	(700)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(521 522)</b>	<b>(5 096)</b>	<b>448 743</b>	<b>(77 875)</b>
Composants investissements et remboursements de primes	(9 626)	—	9 626	—
<b>Charges nettes des contrats de réassurance</b>	<b>(531 148)</b>	<b>(5 096)</b>	<b>458 369</b>	<b>(77 875)</b>
(Produits financiers) charges financières liés aux contrats de réassurance, montant net	327 884	777	—	328 661
<b>Total des variations dans l'état du résultat net</b>	<b>(203 264)</b>	<b>(4 319)</b>	<b>458 369</b>	<b>250 786</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	—	—	—	—
Primes payées	380 365	—	—	380 365
Montants reçus	—	—	(482 676)	(482 676)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>380 365</b>	—	<b>(482 676)</b>	<b>(102 311)</b>
<b>Solde de clôture, montant net</b>	<b>2 802 366 \$</b>	<b>234 284 \$</b>	<b>134 136 \$</b>	<b>3 170 786 \$</b>
Solde de clôture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 802 366	234 284	134 136	3 170 786
Solde de clôture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	—	—	—
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2023, montant net</b>	<b>2 802 366 \$</b>	<b>234 284 \$</b>	<b>134 136 \$</b>	<b>3 170 786 \$</b>

**b) Analyse en fonction de la composante d'évaluation pour les contrats de réassurance détenus non évalués selon la méthode de la répartition des primes**

Les tableaux suivants présentent les variations des contrats de réassurance détenus, y compris des estimations de la valeur actualisée, un ajustement au titre du risque et une MSC, pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2023.

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Juste valeur	Autres	
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 288 983 \$	703 787 \$	207 240 \$	(29 224) \$	3 170 786 \$
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	—	—	—	—
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2024, montant net</b>	<b>2 288 983 \$</b>	<b>703 787 \$</b>	<b>207 240 \$</b>	<b>(29 224) \$</b>	<b>3 170 786 \$</b>
MSC comptabilisée au titre des services reçus	—	—	(21 026)	4 356	(16 670)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	—	(58 102)	—	—	(58 102)
Ajustements liés à l'expérience	(21 889)	—	—	—	(21 889)
<b>Variations relatives aux services reçus au cours de la période</b>	<b>(21 889)</b>	<b>(58 102)</b>	<b>(21 026)</b>	<b>4 356</b>	<b>(96 661)</b>
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(18 666)	30 550	(5)	(11 733)	146
Variations des reprises de pertes au titre des contrats déficitaires sous-jacents qui ont une incidence sur la MSC	—	—	(16 760)	(464)	(17 224)
Variations des estimations qui ont une incidence sur la MSC	(73 983)	1 709	81 618	(9 344)	—
Variations des estimations relatives aux pertes et reprises de pertes au titre des contrats déficitaires	(153 470)	1 694	—	—	(151 776)
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>(246 119)</b>	<b>33 953</b>	<b>64 853</b>	<b>(21 541)</b>	<b>(168 854)</b>
Ajustement des passifs au titre des sinistres survenus	4 300	—	—	—	4 300
<b>Variations relatives aux services passés</b>	<b>4 300</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4 300</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(263 708)</b>	<b>(24 149)</b>	<b>43 827</b>	<b>(17 185)</b>	<b>(261 215)</b>
(Produits financiers) charges financières liés aux contrats de réassurance	91 840	28 438	4 703	(1 419)	123 562
<b>Total des variations dans l'état du résultat net</b>	<b>(171 868)</b>	<b>4 289</b>	<b>48 530</b>	<b>(18 604)</b>	<b>(137 653)</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>4 694</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4 694</b>
<b>Solde de clôture, montant net</b>	<b>2 121 809 \$</b>	<b>708 076 \$</b>	<b>225 770 \$</b>	<b>(47 828) \$</b>	<b>3 037 827 \$</b>
Solde de clôture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 121 809	708 076	255 770	(47 828)	3 037 827
Solde de clôture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	—	—	—	—
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2024, montant net</b>	<b>2 121 809 \$</b>	<b>708 076 \$</b>	<b>255 770 \$</b>	<b>(47 828) \$</b>	<b>3 037 827 \$</b>

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	MSC		Total
			Juste valeur	Autres	
Solde d'ouverture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 130 754 \$	667 054 \$	244 412 \$	(19 909) \$	3 022 311 \$
Solde d'ouverture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	—	—	—	—
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2023, montant net</b>	<b>2 130 754 \$</b>	<b>667 054 \$</b>	<b>244 412 \$</b>	<b>(19 909) \$</b>	<b>3 022 311 \$</b>
MSC comptabilisée au titre des services reçus	—	—	(17 780)	2 632	(15 148)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	—	(58 039)	—	—	(58 039)
Ajustements liés à l'expérience	(5 555)	—	—	—	(5 555)
<b>Variations relatives aux services reçus au cours de la période</b>	<b>(5 555)</b>	<b>(58 039)</b>	<b>(17 780)</b>	<b>2 632</b>	<b>(78 742)</b>
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(16 018)	27 016	21	(10 977)	42
Variations des reprises de pertes au titre des contrats déficitaires sous-jacents qui ont une incidence sur la MSC	—	—	(13 948)	(268)	(14 216)
Variations des estimations qui ont une incidence sur la MSC	8 789	1 044	(10 111)	277	(1)
Variations des estimations relatives aux pertes et reprises de pertes au titre des contrats déficitaires	14 670	1 072	—	—	15 742
<b>Variations relatives aux services futurs</b>	<b>7 441</b>	<b>29 132</b>	<b>(24 038)</b>	<b>(10 968)</b>	<b>1 567</b>
Ajustement des passifs au titre des sinistres survenus	(700)	—	—	—	(700)
<b>Variations relatives aux services passés</b>	<b>(700)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(700)</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>1 186</b>	<b>(28 907)</b>	<b>(41 818)</b>	<b>(8 336)</b>	<b>(77 875)</b>
(Produits financiers) charges financières liés aux contrats de réassurance	259 337	65 640	4 646	(979)	328 644
<b>Total des variations dans l'état du résultat net</b>	<b>260 523</b>	<b>36 733</b>	<b>(37 172)</b>	<b>(9 315)</b>	<b>250 769</b>
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>(102 294)</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>(102 294)</b>
<b>Solde de clôture, montant net</b>	<b>2 288 983 \$</b>	<b>703 787 \$</b>	<b>207 240 \$</b>	<b>(29 224) \$</b>	<b>3 170 786 \$</b>
Solde de clôture des actifs au titre des contrats de réassurance détenus	2 288 983	703 787	207 240	(29 224)	3 170 786
Solde de clôture des passifs au titre des contrats de réassurance détenus	—	—	—	—	—
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2023, montant net</b>	<b>2 288 983 \$</b>	<b>703 787 \$</b>	<b>207 240 \$</b>	<b>(29 224) \$</b>	<b>3 170 786 \$</b>

### c) Incidence sur les composantes d'évaluation des contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente l'incidence sur les composantes d'évaluation des contrats de réassurance détenus initialement comptabilisés au cours des périodes présentées.

Contrats de réassurance détenus	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie	(142 407) \$	(126 623) \$
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie	123 741	110 605
Ajustement au titre du risque non financier	30 550	27 016
Produits comptabilisés à la comptabilisation initiale	(146)	(42)
<b>MSC</b>	<b>11 738 \$</b>	<b>10 956 \$</b>

## 11. Engagements

### a) Contrats de location

La Société conclut des contrats de location pour des locaux à bureaux et certains équipements ayant une durée de location maximale de dix ans. La majorité des contrats de location de locaux à bureaux contient des clauses de renouvellement et d'indexation.

En 2024, la Société a effectué des paiements au titre de contrats de location simple d'un montant de 2 650 \$ (2023 – 2 885 \$).

La Société a décidé d'exercer l'option de résiliation de la location d'un étage à son siège social à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. La modification du contrat de location a entraîné une réévaluation de l'obligation locative au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le tableau ci-dessous montre les paiements futurs au titre de contrats de location :

	31 décembre 2024
2025	2 651
2026	2 688
2027	2 673
2028	2 673
2029	891
Par la suite	—
<b>Total</b>	<b>11 576 \$</b>

### b) Autres engagements

En 2020, la Société a conclu avec une tierce partie une entente d'externalisation sur 25 ans. L'entente a pour objet la modernisation des anciens systèmes administratifs de la Société, l'administration des polices et la numérisation des affaires nouvelles. Elle prévoit le versement annuel des frais de service minimums ci-dessous. Ces frais peuvent être négociés, sous réserve de déclencheurs liés à des changements visant les affaires de la Société. Si elle décide de résilier cette entente, la Société doit verser des frais de résiliation ne dépassant pas l'équivalent de une année de frais de service minimums, en remplacement du solde des frais de service minimums ci dessous.

	31 décembre 2024
2025	16 913
2026	15 916
2027	15 444
2028	14 995
2029	14 566
Par la suite <sup>[1]</sup>	208 827
<b>Total</b>	<b>286 661 \$</b>

<sup>[1]</sup> Correspond au total des frais de service minimums jusqu'en 2045.

## 12. Autres montants à payer

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Sommes en dépôt du réassureur	945 616 \$	942 655 \$
Sommes et charges à payer	22 341	23 026
Obligations locatives <sup>[1]</sup>	9 446	11 101
Autres	33 542	26 424
<b>Total</b>	<b>1 010 945 \$</b>	<b>1 003 206 \$</b>

<sup>[1]</sup> Plus de précisions sur les obligations locatives sont indiquées ci-après.

### a) Sommes en dépôt du réassureur

À la fin de 1998, la Société a conclu une entente de réassurance pour ses polices Temporaire 100 en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1998. En vertu du traité, la prime cédée unique de 225 000 \$ était réputée payable par la Société, qui retient les fonds et qui accepte de les considérer comme une somme en dépôt par le réassureur (le « dépôt »). À tous les exercices entre 1998 et 2003, d'autres montants sont venus s'ajouter au dépôt initial. Le remboursement du dépôt se fait selon un calendrier prévu dans le traité, et il y a imputation d'un taux d'intérêt annuel d'environ 8,54 % au solde mensuel impayé. Le montant du dépôt et le calendrier de remboursement ne sont aucunement affectés par le rendement réalisé par le volet réassurance du traité.

En 2024, la Société a comptabilisé des charges d'intérêts s'élevant à 77 627 \$ (77 281 \$ en 2023) à l'égard du dépôt au titre du traité de réassurance.

Les remboursements effectués selon le calendrier en 2023 totalisaient 74 667 \$ (2023 – 72 035 \$). Le tableau suivant donne les montants de remboursement prévus à chacun des cinq prochains exercices ainsi que le total des remboursements couvrant chaque période de cinq ans subséquente, jusqu'à l'échéance du dépôt.

Exercice	Montant du remboursement	Exercice	Montant du remboursement	Exercice	Montant du remboursement
2025	79 260	2030 – 2034	426 485	2055 – 2059	150 455
2026	84 012	2035 – 2039	456 914	2060 – 2064	65 803
2027	87 970	2040 – 2044	419 384	2065 – 2069	19 824
2028	89 802	2045 – 2049	356 350	2070 – 2074	3 917
2029	89 880	2050 – 2054	256 506	2075 – 2077	166
<b>Total pour 5 exercices</b>	<b>430 924</b>				

Entre 2003 (exercice au cours duquel la Société a commencé à rembourser le dépôt) et 2024, les montants de remboursement sont inférieurs aux intérêts imputés sur le dépôt. En conséquence, il y a accroissement du solde du dépôt dû au réassureur, tendance qui se maintiendra jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2024, le solde impayé s'élevait à 945 616 \$ (942 655 \$ en 2023). Aux seules fins de la présentation de la juste valeur, la Société a évalué la juste valeur du dépôt à 1 259 443 \$ (1 194 637 \$ en 2023). Pour ce faire, elle a calculé la valeur actuelle des remboursements futurs prévus selon un taux de 5,5 % (6,1 % en 2023). Il s'agit d'un taux d'actualisation approprié compte tenu du niveau actuel des taux d'intérêt et de certains facteurs particuliers, notamment le risque de crédit de la Société et la durée de l'obligation. La juste valeur varie en fonction du taux d'actualisation : par exemple, un taux d'intérêt de 5,0 % entraînerait une majoration de 69 665 \$, tandis qu'un taux de 6,0 % donnerait lieu à une baisse de 63 800 \$.

b) Obligations locatives

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Obligations locatives comprises dans les autres montants à payer		
Courantes	3 858 \$	3 473 \$
Non courantes	5 588	7 628
Total	9 446 \$	11 101 \$

c) Au 31 décembre 2024, la Société avait accès à une marge de crédit bancaire de 20 000 \$ (2023 – 20 000 \$) sur laquelle aucun montant n'avait été prélevé (2023 – néant).

### 13. Capital social

La Société a deux catégories d'actions autorisées, chacune sans valeur nominale ni valeur attribuée.

	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Nombre d'actions	Montant (\$)	Nombre d'actions	Montant (\$)
Actions ordinaires				
Autorisées	Illimité	— \$	Illimité	— \$
Émises :				
Solde au début de l'exercice	14 810 959	911 750	14 810 959	911 750
Solde à la fin de l'exercice	14 810 959	911 750 \$	14 810 959	911 750 \$
Actions privilégiées				
Autorisées :				
Actions privilégiées de premier rang	Illimité	—	Illimité	—
Actions privilégiées	1 000 000	—	1 000 000	—
Solde à la fin de l'exercice	1 000 000	— \$	1 000 000	— \$

### 14. Dividendes et capital d'apport

En 2024, iHULC a fourni à la Société un apport en capital de néant (néant en 2023). En 2024, la Société a déclaré et versé des dividendes en espèces d'un montant de 80 000 \$ (néant en 2023).

Les remboursements de capital à l'actionnaire et les dividendes sont établis par le conseil d'administration.

Le résultat net attribuable à l'actionnaire comprend le bénéfice net de toutes les affaires sans participation, les revenus de placement relatifs à l'excédent et les distributions à même le fonds avec participation. Les transferts effectués par l'actionnaire à partir du compte de l'excédent avec participation en tant que pourcentage des distributions globales étaient de néant (néant en 2023).

## 15. Gestion du capital

La Société gère son capital conformément à sa politique de gestion des risques liés au capital et aux autres politiques connexes, qui sont révisées et approuvées par le conseil d'administration annuellement.

L'objectif de la Société est de maintenir des niveaux de capital disponible adéquats pour fournir une marge suffisante sur les niveaux de capital minimum exigés par le BSIF, préserver la confiance des consommateurs et maintenir les notes que lui ont attribuées les agences de notation externes. La haute direction de la Société attire l'attention du conseil d'administration sur les mesures nécessaires à prendre pour maintenir les niveaux de capital appropriés compte tenu du profil de risque de la Société.

Le BSIF exige que les sociétés d'assurance vie sous réglementation fédérale adoptent sa ligne directrice sur le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (« TSAV »). La société est donc soumise à cette ligne directrice.

Les ratios du TSAV de la Société dépassent ses ratios cibles internes de capital et sont bien supérieurs au ratio total cible de surveillance du BSIF de 100 % et à son ratio total minimum de 90 % au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023.

Le tableau ci-dessous fournit les renseignements et les ratios liés au TSAV au 31 décembre.

	2024	2023
Ratio total	131 %	131 %
Ratio de base	97 %	95 %

Pour les définitions des termes, se reporter à la ligne directrice 2024 du BSIF sur le TSAV.

Le ratio total du TSAV de la Société s'est maintenu au même niveau par rapport au 31 décembre 2023, alors que le ratio de base a augmenté de 2 %. La variation du ratio de base s'explique principalement par les fluctuations des marchés financiers et les modifications apportées aux hypothèses actuarielles.

## 16. Produits des activités d'assurance

### a) Total des produits des activités d'assurance

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Contrats non évalués selon la méthode de la répartition des primes		
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante		
MSC comptabilisée au titre des services fournis	87 809 \$	92 651 \$
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier expiré	97 394	81 024
Sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance prévus	591 160	577 537
Recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	45 332	26 545
<b>Total des produits des activités d'assurance</b>	<b>821 695 \$</b>	<b>777 757 \$</b>

b) Comptabilisation attendue de la MSC en résultat<sup>[1]</sup>

Le tableau suivant présente le calendrier attendu d'amortissement de la MSC dans les produits des activités d'assurance au titre des contrats d'assurance émis.

Au	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 an à 3 ans	De 3 an à 4 ans	De 4 an à 5 ans	De 5 an à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
31 décembre 2024	84 000 \$	78 000 \$	72 300 \$	66 700 \$	61 300 \$	236 400 \$	374 300 \$	973 000 \$
31 décembre 2023	81 500 \$	75 800 \$	70 500 \$	65 500 \$	60 600 \$	236 300 \$	379 500 \$	969 700 \$

Le tableau suivant présente le calendrier attendu d'amortissement de la MSC dans les (produits nets) les charges nettes des contrats de réassurance détenus.

Au	1 an ou moins	De 1 an à 2 ans	De 2 an à 3 ans	De 3 an à 4 ans	De 4 an à 5 ans	De 5 an à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
31 décembre 2024	(14 600) \$	(13 800) \$	(13 000) \$	(12 100) \$	(11 200) \$	(45 200) \$	(98 000) \$	(207 900) \$
31 décembre 2023	(14 300) \$	(13 100) \$	(12 000) \$	(10 900) \$	(10 000) \$	(38 800) \$	(78 900) \$	(178 000) \$

<sup>[1]</sup> Tous les chiffres ont été arrondis.

## 17. Charges afférentes aux activités d'assurance et autres charges d'exploitation

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Sinistres survenus et prestations engagées	523 910 \$	519 494 \$
Répartition des primes directement au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	45 332	26 545
Ajustement du passif au titre des sinistres survenus	6 000	1 000
Pertes et reprises de pertes au titre des contrats d'assurance déficitaires	(175 379)	44 467
Salaires et autres avantages du personnel	31 267	30 204
Frais généraux et administratifs	124 270	125 792
Charges d'intérêts sur les contrats de location	993	1 140
Amortissement des immobilisations corporelles	1 609	1 129
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	1 711	2 004
<b>Total des charges</b>	<b>559 713 \$</b>	<b>751 775 \$</b>
Représentés par les éléments suivants :		
Charges afférentes aux activités d'assurance	458 241 \$	650 476 \$
Charges d'exploitation et frais administratifs	101 472	101 299
<b>Total des charges<sup>[1]</sup></b>	<b>559 713 \$</b>	<b>751 775 \$</b>

<sup>[1]</sup> Le total des charges comprend des charges liées au personnel de 57 971 \$ (51 458 \$ en 2023) et se compose des salaires, des primes et d'autres avantages à court terme, des charges de retraite et charges postérieures au départ à la retraite, des régimes incitatifs à long terme et d'autres charges liées aux employés.

## 18. Transactions avec des parties liées

Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des transactions avec d'autres sociétés sous contrôle commun ou influence commune concernant des régimes de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des services divers. Les montants gagnés et dépensés étaient négligeables. Il n'y a pas de transactions importantes avec des parties liées, à l'exception de celles mentionnées ci-dessous.

### a) Transactions autres qu'en capital avec des parties liées

Le tableau suivant résume les transactions autres qu'en capital conclues avec des parties liées de la Société au cours de l'exercice et selon les montants à payer aux parties liées ou à recevoir de celles-ci, autre que les transactions conclues avec les principaux dirigeants. Le règlement se fait de manière régulière, et les soldes impayés ne sont ni garantis ni productifs d'intérêts. Se reporter à la note 1a) pour les détails de la restructuration plus tôt lors de l'exercice. Les montants de 2023 ont été retraités pour s'assurer que les montants sont comparables d'une année à l'autre et fondés sur la structure actuelle.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Partie liée</b>	<b>Montant à payer à la partie liée</b>	<b>Montant à recevoir de la partie liée</b>
ivari Holdings Inc.	(860) \$	2 113 \$
Sagikor Financial Company Limited	(9)	—
Total	(869) \$	2 113 \$

### b) Principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous résume la rémunération versée aux principaux dirigeants de la Société au cours de l'exercice. Les principaux dirigeants, c'est-à-dire les personnes mandatées pour planifier, diriger et contrôler les activités de la Société, notamment les membres du conseil d'administration et certains membres de la haute direction, sont considérés comme des parties liées.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Salaires, primes et autres avantages à court terme	3 260 \$	6 238 \$
Prestations de retraite et avantages postérieurs au départ à la retraite	158	148
Autres avantages à long terme	1 002	1 137
Total	4 420 \$	7 523 \$

### c) Prestations liées à la rémunération en actions

Les principaux dirigeants de la Société ont reçu des unités d'actions restreintes de Sagikor. Chaque attribution correspond à une action ordinaire de Sagikor. Les attributions émises au cours de l'exercice représentent une récompense en faveur de certains principaux dirigeants de la Société. Les attributions seront acquises à parts égales sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution et sont subordonnées à la poursuite de l'emploi. L'évolution des attributions d'actions au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2024		2023	
	Nombre d'attributions (en milliers)	Cours moyen pondéré	Nombre d'attributions (en milliers)	Cours moyen pondéré
Solde au début de l'exercice	—	— \$	—	— \$
Attributions émises	270	6,70	—	—
Attributions acquises	—	—	—	—
Attributions échues/annulées	(120)	6,70	—	—
Solde à la fin de l'exercice	150	6,70 \$	—	— \$

## 19. Impôt sur le résultat

La charge (l'économie) d'impôt de la Société inclut des provisions pour les impôts exigibles et les impôts différés comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts exigibles :		
(Charge) d'impôt exigible pour l'exercice courant	(19 473) \$	(17 071) \$
(Charge) économie d'impôt exigible pour les exercices antérieurs	4 116	96
	(15 357)	(16 975)
Impôts différés :		
Création et résorption des différences temporaires	(23 975)	(30 704)
Incidence des variations des taux d'imposition	(671)	204
Charge d'impôt différé pour les exercices antérieurs	(2 975)	(1 928)
	(27 621)	(32 428)
(Charge) économie d'impôt comptabilisée en résultat net	(42 978) \$	(49 403) \$

a) Le taux d'imposition prévu par la loi qui s'applique à la Société est ajusté comme il est indiqué ci-dessous pour obtenir le taux d'imposition effectif en pourcentage pour 2024 et 2023.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Taux d'imposition prévu par la loi	25,76 %	25,86 %
Ajustements :		
Produits de placement exonérés d'impôt	(5,07) %	(3,74) %
Impôt sur le capital et autres impôts non déductibles	0,50 %	(0,92) %
Ajustement des exercices antérieurs et de l'exercice courant	(0,34) %	1,78 %
Variations futures des taux d'imposition fédéral et provincial	0,33 %	(0,09) %
Taux d'imposition effectif	21,18 %	22,89 %

b) Actif (passif) d'impôt différé

i) Le montant net de l'impôt différé net comprend les différences temporaires suivantes :

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Passifs au titre des contrats d'assurance	198 010 \$	214 364 \$
Crédits d'impôt	24 849	39 319
Autres	2 517	2 614
Actif d'impôt différé	225 376 \$	256 297 \$
Profits sur les placements comptabilisés en bénéfices non distribués	27 776	31 076
Passif d'impôt différé	27 776 \$	31 076 \$
Actif (passif) d'impôt différé, montant net	197 600 \$	225 221 \$

La Société s'attend à ce que les bénéfices imposables futurs soient supérieurs aux bénéfices découlant de la reprise des différences temporaires imposables existantes, ce qui se traduira par un actif d'impôt différé aux fins du Crédit d'impôt minimum des sociétés de l'Ontario de 18 170 \$ (22 947 \$ en 2023).

ii) Rapprochement de l'actif (du passif) d'impôt différé, montant net

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Solde d'ouverture	225 221 \$	257 649
Économie d'impôt différé comptabilisée en résultat net au cours de l'exercice	(27 621)	(32 428)
Solde de clôture	197 600 \$	225 221

c) La Société a payé des impôts d'un montant de 39 807 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (17 688 \$ en 2023).

## 20. Actifs et passifs des fonds distincts

La Société gère une variété de fonds distincts au nom des titulaires de police. Ces fonds se classent dans les quatre catégories suivantes selon les placements que chacun détient :

- 1) Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an.
- 2) Les fonds à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu de première qualité et peuvent investir jusqu'à 25 % de leur actif dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé.
- 3) Les fonds équilibrés offrent une combinaison de titres à revenu fixe et d'actions, pourvu que la pondération en actions du portefeuille ne dépasse pas 75 %.
- 4) Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans des actions canadiennes, américaines et/ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

Bien souvent, les fonds investissent dans des fonds communs de placement ayant des objectifs de placement appropriés plutôt que dans des titres individuels.

Le tableau des variations des actifs nets des fonds distincts se présente comme suit :

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs des fonds distincts au début de l'exercice	651 077 \$	691 051 \$
Ajouts aux fonds distincts		
Dépôts	1 577	2 838
Profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes), montant net	84 948	53 197
Produits d'intérêts et de dividendes	15 780	18 923
Total des ajouts (retraits)	102 305 \$	74 958 \$
Retraits des fonds distincts :		
Sommes versées aux titulaires de police et à leurs bénéficiaires	85 919 \$	90 083 \$
Frais de gestion	22 371	23 206
Autres charges, y compris la TPS sur les frais de gestion	1 584	1 643
Total des retraits	109 874 \$	114 932 \$
Actifs nets des fonds distincts à la fin de l'exercice	643 508 \$	651 077 \$

Au sein des fonds distincts, aucun transfert significatif n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 en 2024 (néant en 2023). Tous les actifs figurant dans le tableau ci-dessous sont de niveau 1, à l'exception de 46 552 \$ (51 467 \$ en 2023) de placements à court terme, d'obligations et d'autres actifs, qui sont de niveau 2. Au 31 décembre 2024, la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 au sein des fonds distincts se chiffrait à néant (3 477 \$ en 2023). La variation dans le niveau 3 comprend des transferts nets de néant [(3 495) \$ en 2023] et un profit réalisé net de néant (18 \$ en 2023). Se reporter à la note 5 pour les définitions du niveau 1, du niveau 2 et du niveau 3.

Le tableau suivant présente les placements pour le compte des titulaires de fonds distincts par catégorie d'actifs.

Catégorie d'actifs	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 019 \$	1%	3 006 \$	1%
Placements à court terme	11 745	2%	13 888	2%
Actions	73 284	11%	71 063	11%
Obligations	34 749	5%	37 297	6%
Fonds communs	520 653	81%	525 541	80%
Autres actifs	58	0%	282	0%
Actifs des fonds distincts	643 508 \$	100%	651 077 \$	100%

Les fonds distincts n'ont pas eu d'incidence sur la base de répartition entre le résultat net et les autres éléments du résultat global des produits financiers ou charges financières d'assurance.

### Variations liées aux titulaires de fonds distincts – contrats d'assurance

#### a) Variations par composante d'évaluation

Le tableau qui suit présente un rapprochement des passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de fonds distincts par composante d'évaluation. En ce qui concerne les passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de fonds distincts, la totalité du montant est incluse dans la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs. Les rapprochements liés aux passifs nets au titre des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas adossés à des placements pour le compte des titulaires de fonds distincts sont inclus dans les passifs au titre des contrats d'assurance à la note 8.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Solde au début de l'exercice	651 077 \$	691 051 \$
Moins : Produits financiers (charges financières) d'assurance	(100 728)	(72 120)
Flux de trésorerie :		
Montants payés aux titulaires de police et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées	(85 926)	(88 888)
Frais de gestion	(22 371)	(23 206)
Total des flux de trésorerie	(108 297)	(112 094)
Solde à la fin de l'exercice	643 508 \$	651 077 \$

## b) Variations par couverture restante et sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des passifs au titre des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de fonds distincts par passif au titre de la couverture restante et par passif au titre des sinistres survenus. Les rapprochements des passifs restants pour les fonds distincts qui sont classés dans les contrats d'assurance sont présentés à la note 8.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs nets au titre de la couverture restante :		
Solde au début de l'exercice	651 077 \$	691 051 \$
Moins : Produits financiers (charges financières) d'assurance	(100 728)	(72 120)
Flux de trésorerie : frais de gestion	(22 371)	(23 206)
Montant prévu des composants investissements exclu des produits des activités d'assurance	(85 926)	(88 888)
Solde du passif au titre de la couverture restante à la fin de l'exercice	643 508 \$	651 077 \$
Passif au titre des sinistres survenus :		
Solde au début de l'exercice	— \$	— \$
Flux de trésorerie : montants payés aux titulaires de police et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées	(85 926)	(88 888)
Montant réel des composants investissements exclu des charges afférentes aux activités d'assurance	85 926	88 888
Solde du passif au titre des sinistres survenus à la fin de l'exercice	— \$	— \$
Total du passif au titre des contrats d'assurance, montant net :		
Solde au début de l'exercice	651 077 \$	691 051 \$
Moins : Produits financiers (charges financières) d'assurance	(100 728)	(72 120)
Flux de trésorerie :		
Montants payés aux titulaires de police et autres charges afférentes aux activités d'assurance payées	(85 926)	(88 888)
Frais de gestion	(22 371)	(23 206)
Total des flux de trésorerie	(108 297) \$	(112 094) \$
Solde des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de fonds distincts à la fin de l'exercice	643 508 \$	651 077 \$

## 21. Éventualités

## Questions juridiques

Dans le cours normal de ses activités, la Société est impliquée dans divers litiges et diverses poursuites judiciaires. La direction formule des jugements pour évaluer leur issue possible et est d'avis que la conclusion de toute question juridique en cours, prise isolément ou collectivement, n'aura pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION d'ivari

Gilbert S. Palter  
(Président du Conseil)

Alan K. Ryder

Andre G. Mousseau

Craig D. Story

Dodridge Miller  
(Membre du Conseil depuis le 26 février 2024)

Douglas W. Brooks

Keith P. Duncan

Robin E. Fitzgerald

Todd E. Lawrence  
(A démissionné le 31 juillet 2024)

Forte d'un réseau national de milliers de conseillers professionnels indépendants, ivari propose aux Canadiens une gamme complète de produits d'assurance bien adaptés à leurs besoins. Le savoir-faire, les produits et les services qui sont au cœur de sa réussite ne cessent de faire leurs preuves sur le marché canadien, et ce, depuis 1928. Nous nous engageons à être ouverts et transparents dans tout ce que nous entreprenons et à toujours tenir notre parole. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site [ivari.ca](http://ivari.ca).

**Aimez, partagez et suivez-nous!**



**200-5000, rue Yonge  
Toronto (Ontario) M2N 7E9  
[ivari.ca](http://ivari.ca)**